

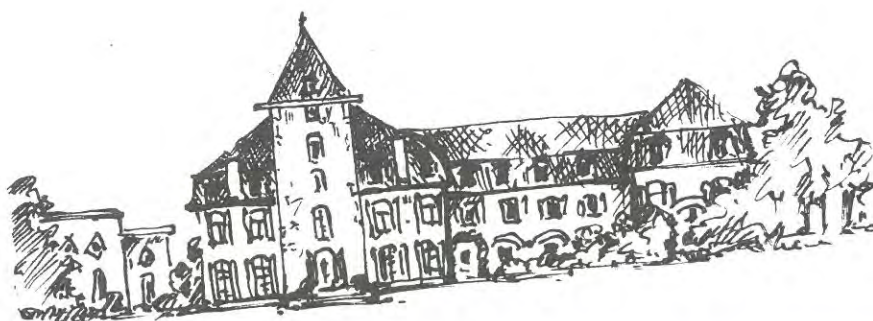
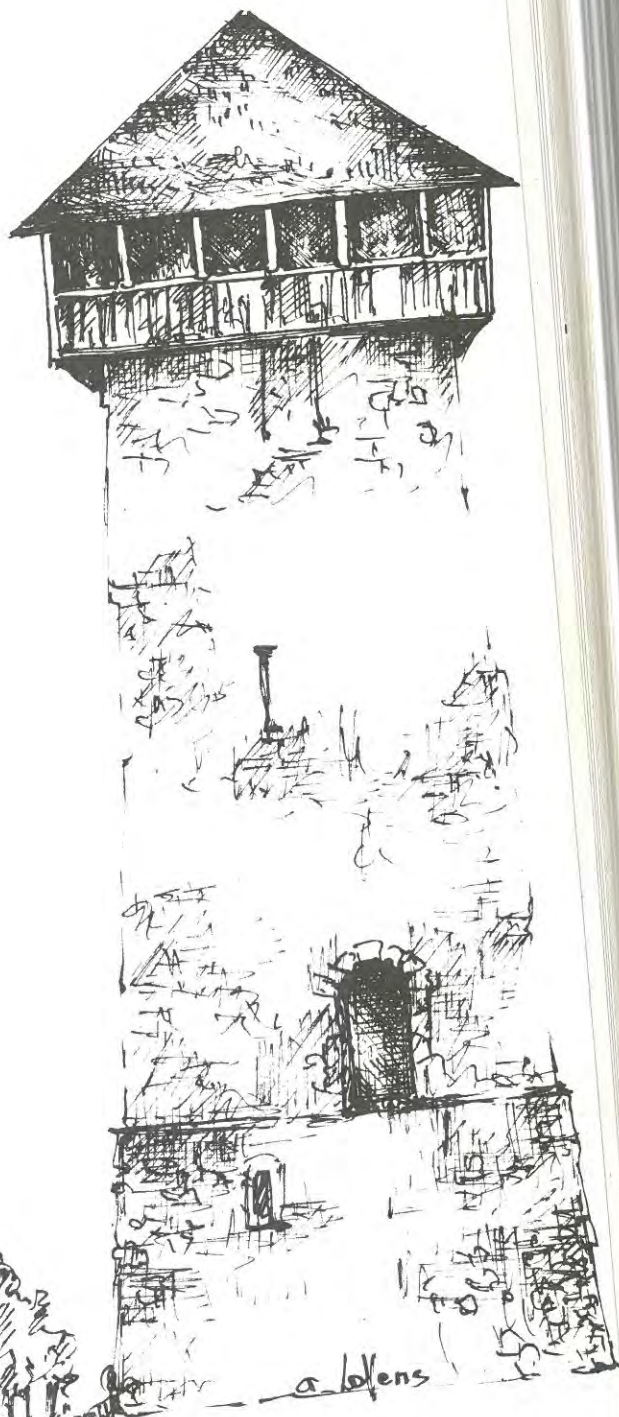


LE CRÉSPON



N° 25
Décembre 1996

L'ECOLE DE WIERDE
HISTORIQUE
MAITRES ET MAITRESSE
DES CHEVAUX
LA BELLE EPOQUE
LE TIRAGE AU SORT



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| EDITORIAL | 4 |
| IL ETAIT UNE FOIS | |
| L'école de Wierde Histoire des bâtiments. | 20 |
| Ah ! la belle époque - chapitre septième Du service des pauvres au service de tous Le tirage au sort du service militaire. Son origine et son évolution. Très instructif. | 44 |
| DES GENS DE CHEZ NOUS | |
| Du marguillier à la maîtresse Les instituteurs et l'institutrice de l'école de Wierde. | 30 |
| Hélène ou la passion du cheval Ou comment concilier des études et la compétition. | 11 |
| NOTRE VILLAGE | |
| A Wierde, la tradition du cheval de trait Très instructif aussi. | 5 |
| Le cercle équestre "Les Bezins" | 15 |
| CE QUI SE PASSE | |
| Les 3 x 20 25ème anniversaire. | 42 |
| Les Saint-Hubert à Wierde | 18 |
| DIVERS | |
| Correction Pour ne pas oublier Camille Robaye | 43 |

TRES IMPORTANT
RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS
Merci de renouveler votre abonnement avant le 5 février !
Toute l'équipe du Crespon vous souhaite une bonne année

Cette revue est éditée trois fois par an par l'ASBL Le Crespon. Vous pouvez vous abonner en vous adressant à Marcel Bertrand (tél. 40 02 92). L'abonnement coûte 250 F que vous pouvez verser au 001-2035555-86 de l'ASBL Le Crespon, rue du Perseau 15 à 5100 Wierde.

Les colonnes du Crespon sont ouvertes à tous. Si cela vous intéresse, prenez contact avec l'un des membres du comité de rédaction : Marcel Bertrand, José Bette, Jacqueline Blondiaux, Géo Donnet, Philippe Jacquet.

Les textes, photos et dessins publiés restent la propriété de leurs auteurs.

Recherche et dépouillement des archives : Albert Delvaux.

Mise en page : Jacqueline Blondiaux.

Editeur responsable : Géo Donnet, rue du Vieux Fermier 17 à 5100 Wierde.

PARQUET DE NAMUR

N° 12216/12566.

Monsieur,

Des plaintes me reviennent au sujet des agissements de certains automobilistes qui ne tiennent pas compte des prescriptions réglementaires sur la police du roulage, notamment au point de vue de la vitesse permise dans la traverse des agglomérations.

Il importe de parer efficacement à cet état de choses, pour sauvegarder la sécurité et l'agrément des routes et aussi pour éviter que les populations riveraines, dans leur exaspération, ne se livrent à des excès qui risqueraient d'atteindre les chauffeurs prudents autant que les véritables coupables.

Dans cet ordre d'idée, je vous prie de suivre exactement les prescriptions suivantes :

Aux heures où d'habitude passent les automobiles sur les routes par eux fréquentées et notamment sur la route de Namur à Dinant le long de la Meuse, se tiendra en permanence un agent de l'autorité aux endroits agglomérés. Il prendra le numéro des machines dont les conducteurs seraient en contravention à l'un des articles du règlement et notamment pour excès de vitesse. Cette dernière infraction est aisée à vérifier, les automobiles ne pouvant pas dépasser, dans les agglomérations, dix kilomètres à l'heure, ce qui correspond à peu près à la vitesse fournie par un cheval lancé au petit trot, ou pour employer une autre mesure comparative, au double du pas d'un homme marchant à bonne allure.

Certes on ne doit pas se montrer tracassier envers les automobilistes prudents, mais il faut être sans pitié envers les chauffeurs téméraires dont le désir est toujours d'aller plus vite, au risque de causer de terribles accidents à eux-mêmes et aux autres.

Dès que la constatation sera faite d'une contravention commise par un conducteur d'automobile, procès-verbal sera dressé à charge du propriétaire de la machine, désigné suffisamment par le numéro de la dite machine sans autre recherche de la part de l'agent verbalisant. Dans cet état, le procès-verbal sera transmis à l'Officier du Ministère Public par le tribunal de police compétent qui complètera la procédure et poursuivra le délinquant.

Quant aux agents de la police locale dans les communes où se trouvent des garages ou bien où les automobiles font étape, ils vérifieront avec soin si le numéro de ces automobiles est placé de manière à être en pleine vue, si les chiffres en sont bien visibles, s'ils ne sont ni détériorés, ni couverts de poussière, d'huile ou de toute autre substance en empêchant la lecture facile. Si le numéro n'est pas en pareil état, procès-verbal sera dressé à charge du conducteur, sur le pied de l'art. 1^{er} n° 3 de l'arrêté royal du 4 août 1899.

Présenter un numéro illisible équivaut à n'en pas avoir.

Les Commandants de gendarmerie voudront bien s'entendre avec les autorités locales, afin que nos prescriptions actuelles soient ponctuellement suivies, en même temps qu'ils ont le devoir de les exécuter eux-mêmes.

Le Procureur du Roi,
ALB. CAPELLE.

EDITORIAL

La façade de l'école de Wierde boude décidément la lumière.

Pour tenter de la photographier, il fallait profiter d'un des soleils de fin d'après-midi que nous offrit trop rarement novembre et risquer sa vie sur le trottoir étroit, très étroit qui lui fait face.

Risquer sa vie ? Hé oui ! Le journalisme bienveillant est parfois téméraire.

Hé oui ! Le trottoir (pour donner un nom à cette mince surélévation de la route) est si étroit dans cette rue de Jausse aux sinuosités aveugles qu'il n'offre guère de recours au piéton contre les monstres rugissants qui le frôlent.

J'ai pris la peine d'en observer un échantillon suffisant : la plupart des voitures qui traversent Wierde sont des monstres; le monstre étant, d'après le petit Robert, un être fantastique, terrible et effrayant.

On ne sait pas pourquoi mais la rue de Jausse est considérée par le chauffeur qui l'aborde comme un tronçon du circuit de Francorchamps. Et l'on néglige allègrement la bande blanche pour rectifier la trajectoire et tirer, à des allures folles, à la roulette russe, dans le virage aveugle suivant.

C'est vrai pour d'autres routes, mais ici, la configuration du site rend la situation particulièrement effrayante et je ne comprends pas que cette situation soit aussi passivement tolérée.

Si prendre une photo de l'école est déjà téméraire, que dire alors de l'audacieux piéton qui ose s'aventurer du carrefour de Quinaux au chemin de Gesves.

Il faudrait méditer et méditer encore cette mercuriale du Procureur du Roi de 1905 (que nous avons placée à la une...) et appliquer avec dix fois plus de rigueur aux inconscients qui vont dix fois plus vite cette prescription d'une sagesse qui en plus d'un siècle n'a hélas pas pris une ride : "il faut être sans pitié envers les chauffeurs téméraires dont le désir est d'aller plus vite, au risque de causer de terribles accidents à eux-mêmes et aux autres..."

Ah ! On finira par regretter le temps où l'on traversait le village au pas paisible des chevaux.

Géo Donnet

A WIERDE, LA TRADITION DU CHEVAL DE TRAIT



Pour illustrer l'attrance des gens de Wierde pour les chevaux en général et la passion pour les chevaux d'attelage, en particulier, nous vous proposons, durant quelques numéros du Crespon, de traiter les diverses particularités du monde équestre.

Si nous évoquons, dans cet article, plus spécialement le cheval de trait, auquel s'intéressent Cathy et Luc André, nous pensons traiter la passion pour le cheval d'attelage que possèdent Anne et Joseph André, dans le prochain numéro.

La plus noble conquête de l'homme

Il faut remonter à des temps très anciens pour constater la domestication du cheval dans nos régions.

Depuis l'Antiquité, c'était une forme de culture que l'élevage du cheval. Dans ses mémoires, « La Guerre des Gaules », Jules César rend hommage aux tribus qui

peuplaient nos Ardennes, mettant en avant leur courage et leur compétence. A tel point qu'après avoir conquis nos contrées et imposé la Pax Romana, le général romain exporta vers l'Italie bon nombre de nos chevaux.

C'est parce que ceux-ci étaient puissants, robustes et imposants par leur taille, qu'il a désiré en doter son armée, pour faire face à

de nombreux et longs déplacements : le transport des marchandises se faisant grâce à la traction chevaline.

Des chevaux adaptés à nos régions

Les chevaux de nos régions convenaient bien à cette tâche car devant faire face à un climat plutôt rude, ils étaient beaucoup plus endurants que les chevaux européens d'autres races.

Cinq races bien distinctes sont à l'origine des chevaux « belges » : le cheval Flamand, le Gros de la Dendre (à l'origine de l'appellation populaire de « Cheval Brabançon »), le Gris de Hainaut, le Colosse de la Meuse et le cheval Ardennais.

Au Moyen Age, l'art de la guerre demandait une utilisation fréquente de la cavalerie. Ce n'est que dans le Nord de l'Europe, une bande régionale s'étendant de la Boulogne à la Frise et la Zélande, que l'on pouvait trouver une race présentant des caractéristiques tant prisées par la chevalerie: de robustes montures pouvant résister aux longs trajets, à la rudesse des combats,...

Ces chevaux, appelés « chevaux Flamands » étaient très recherchés pour ces diverses raisons et ils valaient une fortune.

Outre son rôle de destrier, les agriculteurs avaient opté pour un élevage en fonction de ses dispositions dans le cadre de la ferme : il était renommé pour sa traction agricole, et même pour la traction de charroi. De plus, il était admirable pour les travaux lourds.

Le Brabançon

Le Brabançon (ou encore appelé Grand Belge) est un cheval magnifique qui tient son nom d'une région du centre de la Belgique : le Brabant. C'est là qu'il s'est reproduit en premier.

C'est sur cette terre fertile que ces chevaux ont trouvé de riches pâturages. L'origine du Brabançon est antérieure au Xe siècle.

En raison de sa grande force, la race fut fort prisée comme animal de trait. Elle est encore appréciée en Amérique du Nord.

Le Brabançon a été exporté partout dans le monde pour la reproduction et le croisement afin d'améliorer la qualité d'autres types de chevaux lourds.

Il est grand, musclé et généreux. La tête est légèrement carrée et petite en proportion de la taille du corps. Il a une encolure très forte, des épaules et un arrière-train massifs. Le dos est court, la poitrine est large et profonde. Les jambes sont robustes, avec une abondance de poils touffus au niveau du paturon.

Sa taille varie de 1,60 m à 1,75 m.

Sa robe est habituellement rouan vineux ou alezan avec des points noirs, occasionnellement bai, brun, gris louvet.

Le Brabançon est un cheval au bon caractère, au tempérament agréable et courageux au travail.

Comme pour de nombreux autres animaux de trait, la demande pour le Brabançon a sensiblement diminué aujourd'hui au profit des machines modernes, plus faciles d'emploi.

L'Ardennais

Vers 1750, au sud du sillon Sambre-et-Meuse, on retrouve une autre race de cheval: l'Ardennais. Petit, rustique, ne payant pas de mine, il était sobre, frugal et résistant. Sa force par rapport à son petit gabarit, était incroyable.

Au fil du temps, l'Ardennais est devenu un cheval agricole. Croisé avec des chevaux du Nord, il s'est alourdi. C'est pourquoi, on le rattache aujourd'hui à la famille des chevaux de trait belge.

La race ardennaise est devenu, au fil du temps, une très ancienne race de chevaux lourds.

Animal volontaire et puissant, immensément fort, l'Ardennais est apte à tous les travaux de trait. De nos jours, la demande, dans ce domaine, est quasiment inexistante du fait de la motorisation.

L'Ardennais reste cependant populaire dans sa région natale, et beaucoup de fermiers en conservent par affection. Ce sont des chevaux très endurants. Ils peuvent travailler en ne recevant que peu de nourriture et dans des conditions climatiques difficiles.

« La Société du Cheval de Trait Belge »

En 1886, les fermiers et les éleveurs de chevaux se réunirent et décidèrent d'instaurer une classification de races. On réunit donc certaines d'entre elles sous l'appellation « Cheval de trait ».

Ainsi naquit la « Société du Cheval de Trait Belge ».

Le cheval de trait belge fut internationalement reconnu et fit la fortune de plusieurs familles d'éleveurs belges.

Déclin face à la motorisation

L'arrivée de la motorisation après la Seconde Guerre Mondiale mena cette race de chevaux au déclin.

Dans mon enfance il n'était pas rare que j'aperçoive sur nos chemins de campagne, ce cheval robuste tractant une charrette de foin. De même, sur les terrains agricoles s'étendant entre Naninne et Wierde, j'ai pu voir ce qui fait aujourd'hui le classique cliché du laboureur conduisant son attelage composé d'un cheval de trait et de la charrue.

Actuellement, il ne doit sa survie qu'à la passion d'un certain nombre de particuliers.

On leur doit même la renaissance de l'art équestre.

Parmi les principaux créneaux d'utilisation, on en distingue trois principaux.

Tout d'abord, l'attelage de loisirs. Le second créneau concerne la création de nouvelles races. Enfin, le cheval de trait belge est activement utilisé pour le débardage des bois où il fait merveille et pour les travaux en forêt.

Sauvons notre cheval de trait ardennais

Robuste, sobre, utile, docile, infatigable... Tels sont les qualificatifs qui lui vont si bien! Ce cheval ne déçoit pas.

Pendant des dizaines d'années, étant exporté dans le monde entier, il a largement contribué à la réputation de notre pays à l'étranger.

Aujourd'hui, ce type de cheval vit une période difficile : son élevage n'est plus rentable car les débouchés sont rares.

Depuis 1986, quelques éleveurs se sont regroupés pour lancer un cri d'alarme en faveur du cheval de trait ardennais.

Les créneaux les plus logiques, les plus prometteurs, sont, bien sûr, liés à l'utilisation de l'animal en tant que force de traction, qui est sa destination première.

Le débardage en forêt

D'une part, il faut essayer de conserver l'utilisation du cheval pour le débardage en forêt. La mécanisation poussée des engins utilisés pour la coupe des arbres, abîme la forêt.

Le cheval, lui, fait du travail en douceur. Il va partout, malgré la conformation accidentée du terrain en Ardennes.

Entretien des sols

La concentration des cultures sur les bonnes terres et l'abandon progressif des surfaces à faible rendement posent le problème des friches. Certains terrains doivent être impérativement entretenus pour éviter les incendies. Pour cette raison, quelques exploitants laissent paître des chevaux de trait afin de débroussailler et d'entretenir les sols, d'autres les utilisent pour faucher l'herbe haute sur les terrains escarpés ou à forte déclivité.

Les chevaux s'accommodent mieux que les machines à certains types de travaux de ferme. Tandis que le fonctionnement des machines est aléatoire par temps humide ou sur des pentes boueuses, les chevaux fournissent leur travail de façon plus sûre.

Mais toutes ces utilisations se révèlent malheureusement anecdotiques et peu suffisantes pour assurer la pérennité de ces espèces.

Un cheval de loisirs

Un autre créneau est celui de l'attelage de loisirs lié au tourisme.

Les loisirs tiennent, de nos jours, une place de plus en plus importante et les activités rurales (tourisme vert), loin du bruit, du stress et des embouteillages, séduisent et attirent de plus en plus de citadins.

Bon nombre de passionnés sont séduits par ce noble animal, et découvrent ses qualités pour l'attelage.

Les personnes qui ont fait l'expérience d'une balade en voiture attelée sont unanimes : c'est une découverte unique.

Une promenade à travers champs et bois, à la rencontre de la nature, si belle chez nous, donne à cette activité beaucoup de charme.

A chaque tournant, une palette de couleurs s'offre à nous; les senteurs de la forêt, la découverte des lieux-dits, et tout cela, lentement, oui lentement, au pas des chevaux.

Que l'on veuille randonner, faire des balades ou participer aux concours, pour autant que l'on ait un véhicule adapté, ce qu'il faut rechercher en attelage, tout comme lorsque l'on monte à cheval, c'est l'équilibre, l'aisance et la souplesse à toutes les allures de manière à utiliser au mieux les possibilités du cheval avec le minimum de fatigue, tant psychique que physique.

Invitation à l'attelage

Si les transports hippomobiles n'existent plus guère de nos jours, le sport d'attelage fait de plus en plus d'adeptes. Cette discipline passionnante est moins exigeante physiquement que l'équitation mais demande de très solides connaissances techniques pour être pratiquée en toute sécurité.

Atteler son cheval

Si l'on ne s'est plus servi de l'attelage depuis un certain nombre d'années, il semble retrouver, de nos jours, un regain de popularité.

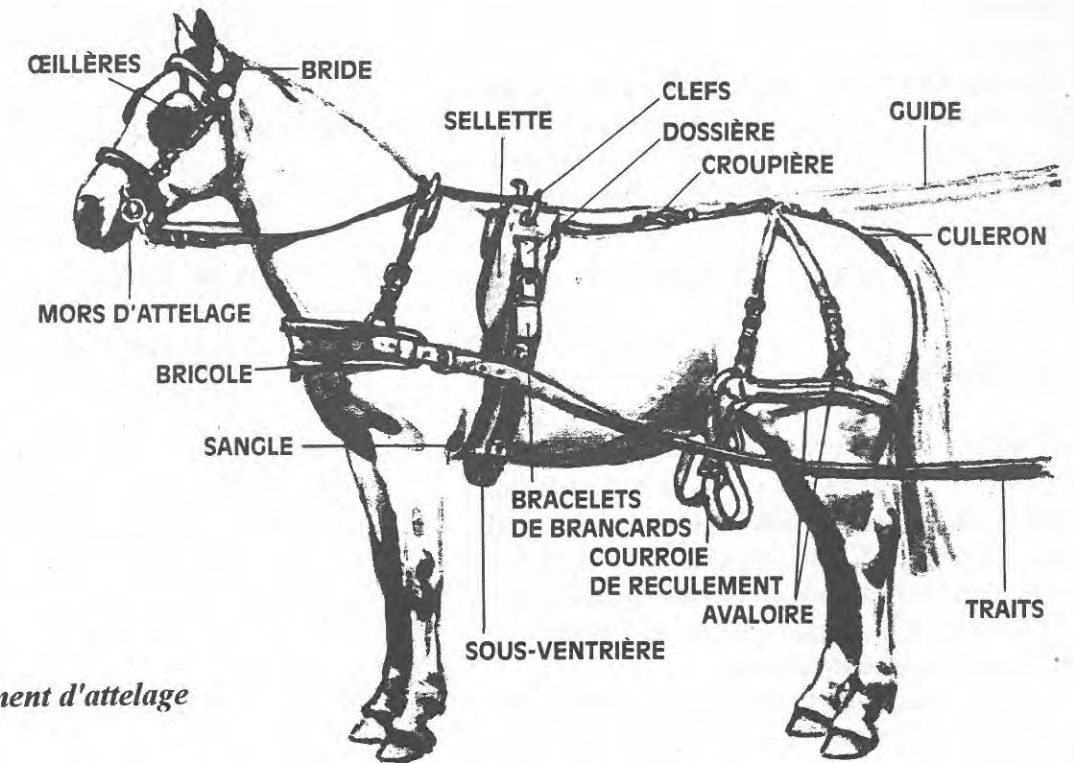
Promenades, randonnées, et même pour certains passionnés, les concours... l'attelage offre de nombreuses possibilités.

Pour atteler un cheval, il faut au préalable respecter certaines conditions, notamment faire subir au cheval un entraînement rigoureux et adapté.

Une grande partie du travail sera déjà acquis si votre cheval est habitué aux mouvements de la circulation automobile et à ses différents éléments visuels et auditifs.

Harnachement d'attelage

Une tâche délicate sera le harnachement. Le harnais devra présenter des garanties de solidité. Il sera soit un harnais en sangle de

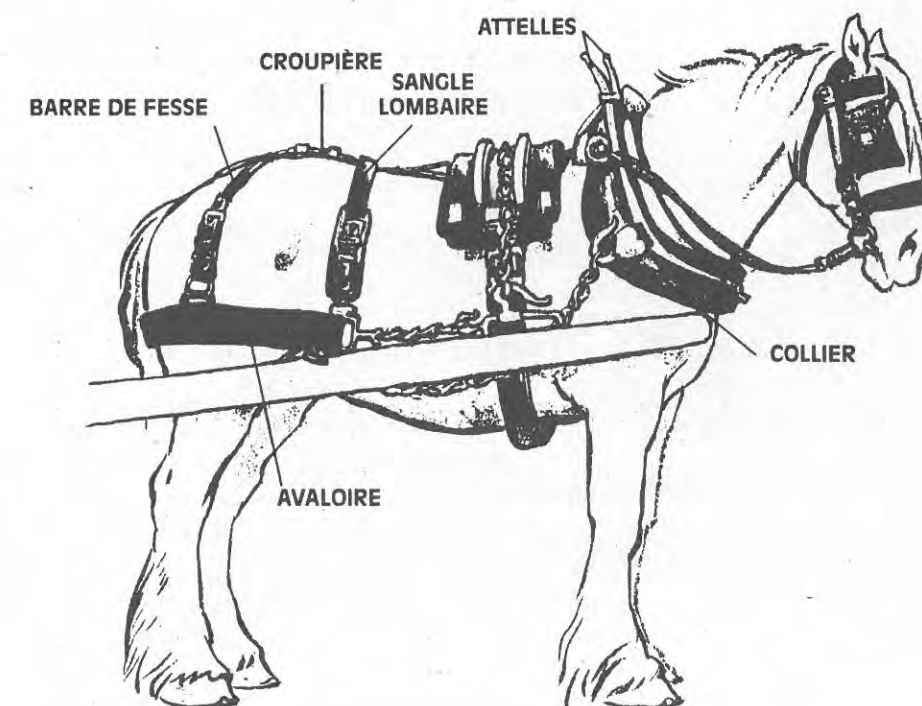


Le harnachement d'attelage

Le harnachement pour la charrette

On commence l'attelage des chevaux après qu'ils ont digéré leur premier repas :

- mettez le collier en premier, la tête en bas à cause de sa forme, et tournez-le autour de l'encolure pour le placer sur les épaules du cheval;
- glissez les attelles dans les rainures du collier et attachez-les à la base;
- passez le bridon par-dessus la tête du cheval et attachez-le avec une sangle;
- passez la selle et fixez-la avec une sangle de poitrine (sous-ventrière);
- attachez une sangle lombaire et l'avaloire à la croupière; ces sangles maintiennent la barre de fesses autour de l'arrière-main du cheval.



Nylon, soit un harnais en cuir de bonne facture.

Il existe deux sortes de harnais : à collier ou à bricole.

Le harnais d'attelage doit aller parfaitement au cheval, sous peine de se révéler totalement inefficace.

La voiture

Il existe de très nombreuses variétés de véhicules hippomobiles pouvant être tirés par un seul cheval. L'un d'entre eux-ci est la dresseuse. C'est un véhicule léger et solide, à deux roues et à deux places, avec des brancards longs. Ceux-ci servent à éviter d'éventuelles ruades.

Bien entendu, il faut toujours que la taille du véhicule soit en rapport avec celle du cheval.

Si cette renaissance de l'utilisation du cheval de trait est due à de nombreux passionnés (voir notre prochain numéro) - souvent des bénévoles - et à des institutions, il ne faut pas perdre de vue que ces actions sont ponctuelles et limitées. Sans une promotion, et donc, une politique d'encouragement, l'avenir de nos chevaux est compromis.

Quelques conseils pratiques

Le « **DECRET LUTGEN** » et les cavaliers d'extérieur

Le Code forestier, qui, entre autres choses, régleme l'accès du citoyen aux bois et forêts, date de 1854 et n'a pratiquement jamais été revu depuis lors.

Son objectif est - et reste - de protéger la forêt, sa flore, sa faune et son système écologique, tout en valorisant au maximum sa fonction économique. Mais il est clair que les moyens à mettre en oeuvre (donc la réglementation) se devaient d'être adaptés à

notre façon de vivre actuelle, totalement différente de celle d'il y a 140 ans !

Que disait le Code de 1854 ?

En résumé :

a) L'art. 265 interdisait à tout piéton la circulation en forêt en dehors des routes, chemins et sentiers ouverts au public sauf motif légitime (par exemple : propriétaire, locataire, exploitant, bûcheron, etc...)

b) L'art. 166 interdisait la circulation en forêt à toute personne non autorisée utilisant un animal de charge, de monte ou de trait en dehors des routes et chemins ouverts au public.

Que dit le nouveau décret ?

a) Art. 192 : « Sauf motifs légitimes, l'accès des piétons est interdit en dehors des routes, chemins, sentiers ou aires balisées à cet effet. »

b) Art. 193 : « L'accès des cyclistes, skieurs et conducteurs d'animaux de trait, de charge ou de monture, est interdit en dehors des routes, chemins ou aires balisées à cet effet. »

c) Art. 194 : « L'accès des véhicules à moteur est interdit en dehors des routes ou des aires balisées à cet effet. »

La caudectomie

Une polémique s'est ouverte, il y a peu, sur la caudectomie du cheval de trait, c'est-à-dire l'amputation de la queue.

L'origine invoquée de cette coutume est le souci de sécurité. Selon les anciens, les chevaux de trait ainsi amputés ne risquaient pas d'emmêler leurs crins dans les guides. Cet incident est en fait très rare. Les meneurs d'attelages de compétition, lourds ou légers, utilisent des chevaux pourvus de leur queue sans que pareil inconvénient ait été remarqué.

Cette amputation, qui ne laisse derrière la croupe du cheval qu'un simple petit moignon, a le désavantage, au pré ou ailleurs, de priver le cheval de sa défense contre les mouches et les insectes. Celui-ci devient alors plus nerveux.

Philippe JACQUET

Signalons que Monsieur et Madame Luc André organiseront, le Week-End de la Pentecôte 1997, différents concours équestres : notamment un concours d'attelage, un concours d'élevage et un concours de débardage dont nous aurons le plaisir de vous reparler.

Bibliographie :

« *La passion du cheval* » aux Ed. Atlas.

La revue mensuelle :
« *Hippo news Belgium* »
Fédération Francophone d'Equitation
d'Extérieur
Rue d Moulin 12
1331 Rosières
Tel : 02 / 652.10.10

EQUIDAYS
« *Le monde fascinant du cheval* »
Ed: Le Vif / L'Express



HELENE OU LA PASSION DU CHEVAL



Une belle victoire de Timber Jack, à Dinant, été 1996.

Les chevaux dans la prairie

Hélène a toujours vécu à Wierde, dans la maison qui autrefois abritait l'un des moulins du Tronquoy, au Fond du Village, à côté du pont.

Dans la prairie qui s'étend le long du ruisseau, de l'autre côté de la ruelle, ont toujours vécu des chevaux appartenant à Monsieur de Jamblinne.

A propos, savez-vous que l'on recense aujourd'hui, à Wierde, plus de 90 chevaux ?

Toute petite, Hélène allait voir les chevaux du château. Très vite, elle ne s'est plus contentée de les regarder. Elle s'est enhardie à les caresser par dessus la clôture. Puis à entrer dans la prairie. Et enfin à les brosser et les bichonner.

Je me souviens d'un beau soir d'été où les vaillants Compagnons du Tronquoy prenaient le frais (et un verre de cuvée) devant la Salle Saint Joseph, après un faramineux grand nettoyage. Il faisait déjà noir. Et l'on s'est tout à coup rendu compte que les enfants avaient disparu. Les garçons n'étaient pas bien loin : ils "cueillaient" des vers luisants dans la haie bordant le sentier du vieux Jules. Quant aux filles, elles avaient grimpé jusqu'à la crête des Tiennes. Elles "bavardaient" avec des chevaux, dans une prairie près du Bois de Lambaitière. Parmi elles, Hélène. Elle devait avoir, à l'époque, 12 ou 13 ans.

Le manège

C'est à 13 ans précisément que ses parents, Monsieur et Madame Daneels, ont jugé préférable de l'inscrire dans un manège, plutôt que de la voir ramper sous les clôtures pour aller caresser des chevaux dont on ne savait pas trop si, un jour ou l'autre, elle ne recevrait pas un méchant coup de sabot.

Hélène connaissait déjà l'ambiance des manèges. Sa soeur Marie-Laure, qui a

quelques années de plus qu'elle, pratiquait déjà l'équitation depuis l'âge de 14 ans.

Elle a donc appris à monter au manège de Faulx-les-Tombes. Son moniteur, Pierre Dechamps, lui a enseigné toutes les bases de la monte. Lorsqu'il est allé s'installer à son compte au manège des Falizes, sur les hauteurs de Dinant, Hélène l'a suivi.

La compétition

Pendant qu'Hélène cherche des photos, sa maman me montre sa chambre : les murs sont couverts de photos et de posters, la bibliothèque déborde de livres et de revues consacrés au cheval et à l'équitation. Et une soixantaine de "flots", ces cocardes aux rubans multicolores qui récompensent les concurrents classés dans les dix premiers d'un concours, forment une joyeuse guirlande en haut d'un mur. Elle a aussi remporté une quinzaine de coupes, qui sont exposées dans le bar du manège des Falizes.

Comment Hélène s'est-elle décidée à participer à des compétitions ? Il faut savoir que son moniteur a une formation d'éducateur. L'intérêt pour les jeunes et la passion du cheval l'ont amené à se consacrer à la préparation des jeunes à l'obstacle, discipline qu'il apprécie particulièrement. Afin de familiariser les jeunes à l'ambiance des compétitions, une collaboration s'est établie entre le manège de Dinant et celui de Jamioulx, près de Charleroi. Des rencontres sont organisées entre ces deux manèges, dans une atmosphère plus détendue que celle d'un "grand" concours, quoique dans un respect absolu des règlements et de la discipline.

Quand Pierre Dechamps a jugé qu'Hélène était prête, il l'a encouragée à participer à un premier concours. C'était le dimanche 7 octobre 1990... mais Hélène n'a pas gardé un fort bon souvenir de cette première épreuve. Elle était tombée trois fois ! La faute au stress... et à "ce méchant poney qui refusait de sauter".

Cela n'a pas entamé son courage. Elle a persévéré. Et deux ans plus tard, elle participait à des concours nationaux.

La jument Miss

Hélène conserve un excellent souvenir d'un "hunter side", à Malines, le 26 décembre 1992. C'est une épreuve de style et d'obstacles dans laquelle le critère de sélection est la qualité de la position du cavalier.

Ce genre d'épreuve a lieu une fois par an en Belgique.

750 candidats s'y étaient présentés. Quatre qualifications avaient été organisées en Wallonie, quatre en Flandre, à l'issue desquelles 50 concurrents avaient été sélectionnés. Hélène était parmi eux. Elle avait 16 ans.

C'était la dernière sortie de Miss, sa jument à elle, c'est ce jour-là qu'on a décidé de la "pensionner".

Miss avait plus de 20 ans. "A jeune cavalier, vieux cheval" déclare la maman d'Hélène, "Miss a tout appris à Hélène, c'était une vieille jument qui avait beaucoup de caractère..."

Fée du Saiwet, dite Fiffille

Hélène a ensuite acquis Fée du Saiwet, une grande et belle jument, qu'elle a préparée et avec laquelle elle a poursuivi la pratique de l'obstacle et les concours nationaux.

Les courses d'obstacles se font en deux temps. D'abord un parcours "normal", non chronométré, que l'on effectue à son aise, mais dans un temps limité malgré tout. Ensuite, si le parcours a été effectué sans faute, on est qualifié pour le barrage, deuxième parcours, chronométré, qu'il faut terminer le plus rapidement possible en faisant tomber le moins possible de barres.



Fée du Saiwet, concours national à Durbuy.

Les parcours comptent généralement une dizaine d'obstacles : barres, barrages, palanques...

Il existe différents types d'épreuves d'obstacles : la classique, la parisienne, la chasse...

La belle victoire de Timber Jack

Hélène est particulièrement heureuse et fière de la victoire qu'elle a remportée avec Timber Jack, pendant l'été 1996. D'une part, c'était la plus grosse épreuve qu'elle ait jamais affrontée, avec un barrage de 1m20. D'autre part, Timber Jack, surnommé Babar, avait été au repos pendant deux ans. Hélène l'a repris en main et préparé à cette compétition qu'ils ont gagnée, alors qu'au départ elle n'y croyait pas trop.

Et les études ?

Cela n'a jamais posé de trop gros problèmes, Hélène a toujours su concilier études et équitation. Lorsque, en période d'exams, par exemple, il lui est impossible de

s'occuper de Fée, qui est en pension à Dinant, on se charge là-bas de lui faire prendre de l'exercice.

A l'occasion de la réussite de ses études secondaires, ses parents lui ont offert un stage... mais pas n'importe quel stage ! Il s'est déroulé à Bruxelles, au manège de Musette, l'entraîneur de l'équipe olympique belge. Et Hélène a eu la chance d'avoir pour moniteur George Morris, l'entraîneur de l'équipe olympique américaine, qui vient trois fois par an en Belgique. Ce fut un cadeau magnifique !

Les projets

Hélène aime tous les animaux. Elle aurait aimé être vétérinaire, ou peut-être même ostéopathe pour chevaux. C'est un métier nouveau, il n'y a que deux ou trois praticiens de cet art en Belgique, et les études se font à Paris. Mais Hélène a compris que la durée et les exigences des études, puis les contraintes du métier lui auraient laissé peu de temps pour monter à cheval. Quant à faire du cheval un métier, Hélène n'y songe pas.

Elle s'est donc orientée vers des études et une activité qui lui laisseront des loisirs. Elle est en deuxième année de secrétariat médical. Elle espère exercer ce métier, et en même temps, tant qu'elle sera capable de tenir en selle, elle consacra ses loisirs au cheval. Tout en rêvant d'avoir, un jour peut-être, sa petite écurie privée...

Aujourd'hui

Actuellement, Hélène a pris en charge la mise en route de jeunes chevaux. Elle les prépare à l'obstacle. La jument Miss, à 20 ans, apprenait à la jeune Hélène à sauter... aujourd'hui, Hélène a 20 ans et apprend aux jeunes chevaux à sauter !

Elle fait du travail de dressage, elle estime que c'est très important.

Elle enseigne aussi à des enfants de 6 à 12 ans - ou parfois à des "vieilles dames" de 40 ans - l'art de tenir en selle. Elle est sévère à la fois avec les chevaux et avec ses "élèves". Elle est très attentive à ce que les enfants soient prudents et très soucieuse de leur éviter les accidents. Les chutes sont fréquentes, surtout quand on met en route de jeunes chevaux.

Le manège des Falizes est équipé pour accueillir un large public. Il propose aussi bien des poneys de différentes tailles pour les enfants et les débutants que des chevaux de selle pour les cavaliers confirmés et dispose d'un excellent matériel.

Pierre Dechamps accueille une fois par semaine des enfants "à problèmes". Cette sortie hebdomadaire, le plein air, le contact avec le cheval, tant par la discipline sportive que par les soins à donner à l'animal, sont particulièrement bénéfiques pour ces enfants.

Hélène participe régulièrement à des compétitions, le plus souvent en Wallonie. Elle apprécie particulièrement les installations de Durbuy. Elle s'entraîne deux ou trois fois par semaine, et, en saison, les rencontres ont lieu pratiquement tous les dimanches. Pendant les vacances, Hélène et Fée se retrouvent quotidiennement. Elles apprécient les longues promenades. Hélène aimerait beaucoup entreprendre une grande randonnée à l'étranger, partir à la découverte d'une région à cheval.

Hélène n'a pas d'autres hobbies que le cheval. Elle aime autant le dressage que l'obstacle ou la promenade ou tout simplement les soins à donner aux chevaux. Pas d'autres hobbies... corrige-t-elle... si ce n'est manger et dormir ! Lorsqu'on voit Hélène, on a plutôt l'impression qu'elle ne mange pas grand chose... Mais, à cheval, on se dépense beaucoup : pas besoin de suivre un régime pour être mince !

Ceci dit, le poids du cavalier a très peu d'importance. Ce sont le savoir-faire, la qualité de la monte, la justesse de la position

du cavalier qui font que le cheval sautera l'obstacle.

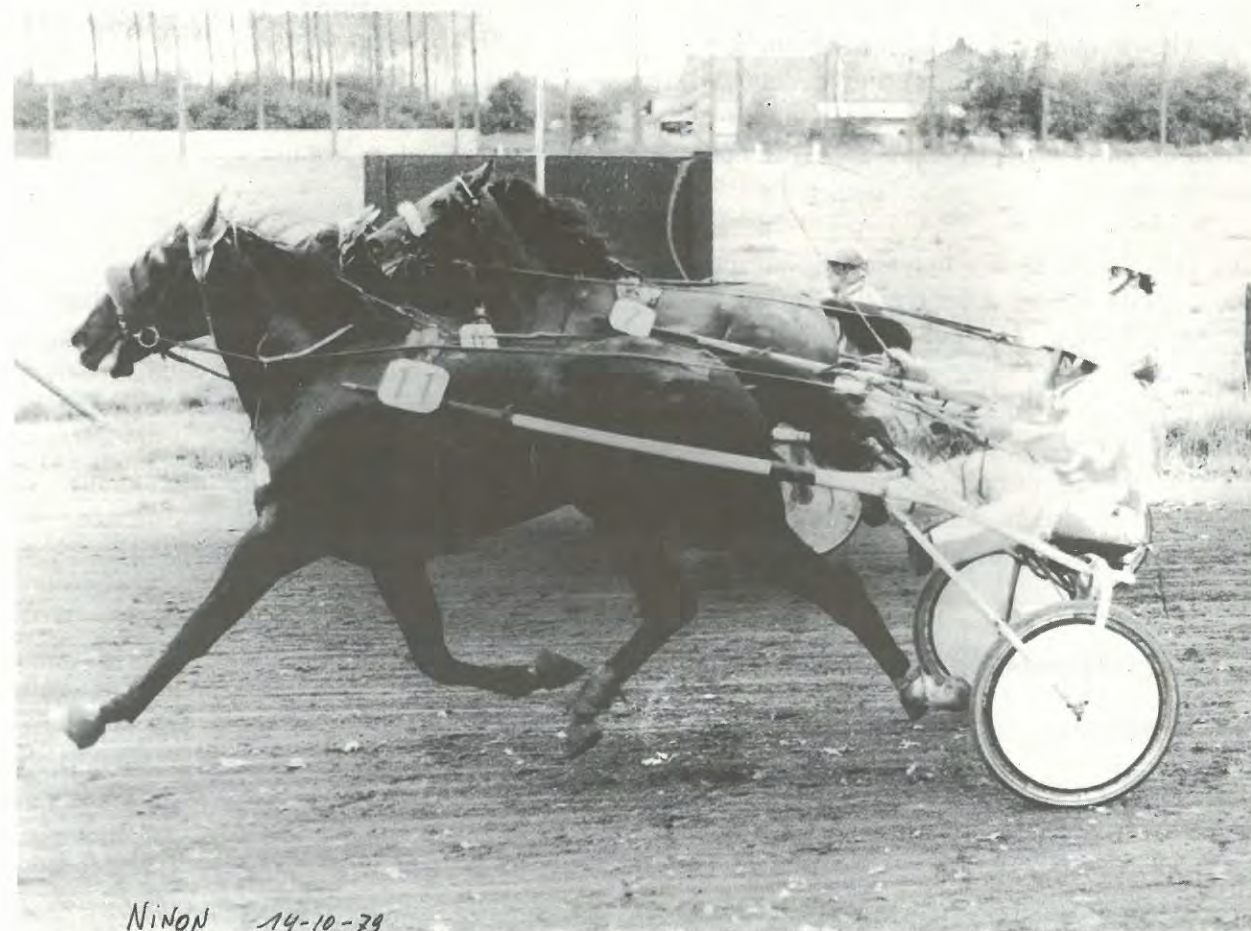
L'avis du papa : "C'est un sport excellent, à la fois pour la santé physique et psychologique, qui exige de la discipline, qui forge la personnalité. Mais il faut veiller au grain côté études. Il faut pouvoir concilier les deux. Maintenir l'équilibre entre l'activité physique et l'activité intellectuelle. Bref... mens sana in corpore sano... De plus le milieu est sain."

Seuls regrets : l'équitation est un sport individuel, c'est chacun pour soi. Et c'est un sport qui coûte cher, surtout quand on participe régulièrement à des compétitions.

Le meilleur souvenir de la maman : un matin de Fêtes des Mères, Hélène et Fée (qui vit, rappelons-le, à Dinant) l'attendaient dans le jardin pour lui souhaiter sa fête. Une bien jolie surprise !

Jacqueline Blondiaux

CERCLE EQUESTRE « LES BEZINS » à WIERDE



NINON 14-10-79



Créé il y a environ vingt-cinq ans, le cercle comptait une vingtaine de membres. Cette idée est née d'une visite d'Albert Monmart à Faulx-les-Tombes, à la « ferme blanche ». Albert voulait goûter aux joies du cheval. Un cours y était organisé et il voulut y prendre part, mais l'expérience ne pas concluante.

Les cent trente francs demandés pour une heure incita Albert à acheter un cheval au comte d'Arville. Un poney suivit bientôt aussi. Le haras prit peu à peu de l'importance, ce qui amena le cheptel à environ quatre-vingts chevaux. Il y eut tout d'abord les chevaux de selle, ensuite les trotteurs suivirent. Certains s'essayèrent même aux courses à Sterrebeeck et y firent quelques prix.

Des cours d'équitation

Le cercle mit sur pied des cours d'équitation.

Une vingtaine d'élèves y participaient 3 jours par semaine sous la conduite d'un moniteur. Le club était bien équipé : les box étaient en suffisance. Un bar fut aménagé où l'on y dégustait une bière ou quelque

rafraîchissement après le cours.

Une clinique équine

Une clinique équine fut même construite où le vétérinaire Rostenne prodiguait les soins nécessaires aux chevaux.

Autogestion

Les membres ne payaient aucune cotisation, mais ils étaient tenus de faire les travaux nécessaires à ce genre d'activités : nettoyage des box, rentrée de la paille, pansage des chevaux...

De même, tous les bâtiments ont été construits par les membres eux-mêmes.

Activités

Le club a participé plusieurs fois aux fêtes de Wallonie avec 20 ou 25 chevaux, escortés par la gendarmerie. Les balades du dimanche meublaient agréablement les loisirs. Mais le sport équestre était - et est toujours - quand même un sport assez coûteux et on abandonna la compétition pour se consacrer à la détente.

Beaucoup d'habitants de Wierde ont



contracté ce virus du cheval et possèdent maintenant un ou plusieurs chevaux. La Saint-Hubert est respectée chaque année et donne lieu à la bénédiction des chevaux.

Deux anecdotes

Voici deux anecdotes qu'Albert m'a racontées et qu'il voudrait voir relater dans cet article :

Les saucisses sèches

Au bar, on vendait de petites saucisses sèches. Mais chacun se servait et déposait le prix de la consommation dans le tiroir. On s'aperçut un jour qu'un petit malin se servait de saucisses sans payer. On ne savait toujours pas qui. Le vétérinaire Rostenne arriva un jour avec son grand chien et demanda à Albert qu'il lui donne une saucisse. Albert lui répondit qu'il n'en avait plus et le mit au courant de la situation. Monsieur Rostenne invita Albert à se réapprovisionner.

La fois suivante, le vétérinaire revint muni d'un laxatif puissant et en injecta dans les saucisses. Le lendemain, un garçon se présenta au cours en excusant l'absence de

son père. La raison était que ce dernier était victime de dysenterie, d'indigestion et de coliques. Et c'est ainsi qu'on apprit qui était l'auteur des méfaits.

Dans le même genre, une seconde anecdote. *Les oeufs farcis*

Des poules picoraien dans les box, sur le fumier et ramassaient de cette façon ce qui se perdait. Quoi de plus normal.

Elles avaient fait leurs nids un peu partout dans la paille. Mais on retrouvait aussi les coquilles vides d'oeufs gobés.

Un petit malin vint un jour avec une seringue et injecta dans quelques oeufs, du bleu de méthylène.

Et ce qui devait arriver, arriva.

Un jeune revint alors de derrière les ballots de paille, les lèvres toutes bleues, ce qui fit naturellement le bonheur et les gorges chaudes de tous les autres.

Les oeufs, à partir de ce moment-là, ne disparurent plus.

Propos recueillis en novembre auprès d'Albert Monmart.

Marcel Bertrand

LA SAINT - HUBERT A WIERDE



ASBL CHEVAL DE TRAIT

C'est le samedi 14 septembre dernier qu'eut lieu à la Ferme Moreaux, la célébration de la fête de Saint-Hubert rassemblant tous les amoureux des animaux et, en particulier, les passionnés des chevaux.

En effet, ce jour-là, Monsieur et Madame Luc André avaient organisé, pour la seconde fois, la fête de Saint-Hubert.



Durant la journée qui se déroula sous un soleil radieux, les visiteurs purent découvrir les activités de la ferme. En effet, une porte ouverte débuta vers 10 heures, permettant la visite de la ferme et de ses nouvelles installations de box. Les personnes présentes eurent l'occasion de monter des chevaux de sport et de trait.

Un marché artisanal s'était installé aux abords de la ferme tandis que, non loin de là, se déroulait une exposition de petits animaux de race.

On assista également à la présentation de différentes disciplines équestres.

Dans l'après-midi, en l'absence du Curé de Wierde, qui pourtant avait promis de relever de sa présence cette manifestation, c'est le Curé de Courrière qui s'acquitta de la bénédiction des animaux : de nombreux chevaux et leurs cavaliers, ainsi que des chiens de toutes tailles et de toutes races furent bénis ainsi que le veut la tradition.

La journée se termina par la cuisson d'un boeuf à la broche.

Marcel Bertrand



Attention : il y a l' "ASBL Cheval de trait" (Cathy et Luc André) et l' "ASBL Les Attelages du Tronqoy" (Anne et Joseph André). Et encore la Ferme de la Palouse, où Jean-Pierre Latouche élève des chevaux américains... Ne manquez pas le prochain numéro du Crespon !

ASBL LES ATTELAGES DU TRONQOY





L'école en 1938. Remarquez le mur de clôture du jardin à droite.

L'ECOLE DE WIERDE

L'évolution de l'école de Wierde est intéressante parce qu'elle est représentative de celle des écoles rurales de notre pays. Elle va d'une humble maison où le marguillier Guillaume Jaumotte tenait « l'escole pendant l'hiver quoiqu'il y aye fort peu d'habitants qui y envoient leurs enfans à cause de leur grande pauvreté » à l'imposant bâtiment qui vieillit amèrement près de l'église, fatigué d'avoir, pendant près de cent ans, abrité la turbulence des enfans et des conseillers communaux.

Pour que l'écheveau chronographique ne soit pas trop embrouillé, l'histoire de cette école est présentée en trois regards : les bâtiments, les maîtres, les élèves. Ne soyez pas surpris d'y trouver nombre de documents d'époque, intégralement repris. Par leur orthographe, leur tournure, leur élégance souvent, ils permettent d'apprécier, mieux qu'en traduction moderne, la saveur du moment qu'ils évoquent.

LES BÂTIMENTS

"Rente de huit florins en faveur de l'église de Wierde, dont deux florins appartiendront en usufruit et à perpétuité à un maître d'école à établir à Wierde, sous la condition qu'il se chargera d'enseigner quatre pauvres de ladite paroisse gratis, qui lui seront désignés par le curé dudit lieu." (Document du 30 janvier 1766)

C'est peut-être cette modeste manne tombée de Dieu sait quel ciel (rappelons discrètement que notre impératrice s'appelle Marie Thérèse,...) qui incita l'abbé Ordman, révérend curé de la paroisse de Wierde, à demander de pouvoir construire une école dans le cimetière "l'endroit où on l'a tenue jusqu'à présent n'étant nullement commode". Nous sommes en 1771. Dommage que ce curé ne situe pas cet endroit incommode. Où pouvait-on bien



L'ancienne école en 1996

tenir cette école ? Dans l'arrière-cuisine du presbytère peut-être...

Monsieur l'Archiprêtre daigne considérer cette requête avec bienveillance mais, "comme le suppliant se propose, pour diminuer les frais, d'adosser ladite école soit au chœur de l'église paroissiale soit à la tour il serait convenable de soumettre la requête à l'Abbé de Géronsart."

Quelques mois plus tard (nous voici en février 1772), l'Abbé Jean-François Taziaux « consent très volontiers à l'édification d'une école dans le cimetière de Wierde, que l'on peut faire aussi grande que l'on voudra, aux conditions suivantes : "1. la communauté dudit Wierde se charge à perpétuité des entretiens et réparations de ladite école, de sorte que l'Abbaye de Géronsart n'en soit jamais intéressée ; 2. si le feu venait à se communiquer de l'école à l'église, lesdits paroissiens seraient tenus à

restaurer tout dommage arrivé à cette église.."

DANS LA TOUR

L'Abbé Ordman ne parvient pas à réaliser son projet et c'est son successeur Antoine Schrassert qui résoudra le problème en installant l'école dans la tour en 1784 à l'occasion d'autres travaux de restauration.

"ledit curé moderne, en supprimant la cave qui très anciennement, disons aussi très indécemment existait en la tour, servant de serre aux légumes de ceux curés ses prédécesseurs, et faisant faire à ses fraix une cave en la grange audit usage, a obtenu de son Abbé et du Seigneur Evêque, la permission de rompre pour une entrée en ladite tour et y faire une école qui manquoit audit Wierde ; par ce moyen, on en a une de dix-neuf pieds carrés"

Le Curé-Doyen de Wierde,
A Messieurs Les Bourgeois & Echevins de la commune de Wierde.

Messieurs,

En réponse à votre lettre, sous la date du 16 du présent mois de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la rente dont il y est question, et qui étoit, lors de sa création, de 2 fl. 10 s. a été constituée, le 20 Janvier 1766, par le Notaire Destées, résidant à Wierde, Jean-François Ceziquet, sous le titre de charge de Marie Servelle, et au profit d'un Maître d'École, sous la condition, par ce Notaire, de ce que ce Maître d'École, sous la paroisse de Wierde, qui lui seroit désigné par le curé dudit lieu.

Le 18 Mars 1771, Marie Servelle a remboursé cette rente, qui a été ensuite réappliquée sur Jean-François Beaufays, au service d'ingénieur, et cela par l'ordonnance de M. le N. B. du 27 Mars 1771. Ce réappliquant sur Beaufays, aura probablement été fait le 19 Mars 1771, puisqu'on voit sur registre, qu'il étoit payé pour la 1^{re} fois le 19 Mars 1771.

Suivant la Constitution, et depuis sa création jusqu'à l'abolition de l'échevinage de Wierde, cette rente a toujours été payée aux Membres de l'échevinage, et ensuite aux Marguilliers de l'Eglise de Wierde. Cependant, on ne trouve plus de la rente jusqu'à la Fabricique, et ce qui je n'ai vu nulle part, et elle est remboursée, et ce que j'ignore, mes registres n'en font nullement mention. Son titre, si il est renouvelé, abuseroit, ou plutôt de l'usage de l'administration, c'est ce qui m'a été l'avis le plus, mais c'est ce que j'ignore également.

Ces sont, Messieurs, les renseignements qu'il est en mon pouvoir de vous communiquer sur cette rente, ni précédant, ni son titre primitif, ni l'acte de réappliquant, ni son titre nouveau.

Je suis respectueusement

Messieurs,

Votre très-humble serviteur
S. F. Deraxfeld Curé de Wierde

Wierde 23 Aout 1853



L'abbé Schrassert a obtenu "la permission de rompre pour une entrée en ladite tour..."

François Jos Beaufays doit une rente d'un fl. dix sols pour un maître d'école à Wierde dont la recette doit être entre les mains du mambour de l'Eglise. Cidevant elle étoit de deux fl. fondé par un curé de Wierde. »

On voit ainsi que la rente de deux florins promise A PERPETUITE en 1766 au maître d'école pour enseigner quatre pauvres gratis se réduit considérablement moins de vingt ans plus tard. Perpétuité des promesses non tenues...

Autre remarque : dix neuf pieds carrés signifie un carré de dix-neuf pieds de côté ; avec un pied de 32,4 cm cela fait un carré de 6,15 de côté ce qui correspond à peu près aux mesures actuelles.

La petite école nichée dans un cadre prestigieux survit aux tourmentes de la révolution et de l'occupation françaises ; et on la retrouve sous le régime hollandais objet d'un questionnaire qui nous rend compte de sa situation.

L'orthographe et le style de Monsieur Polet ont été soigneusement conservés.

"Wierde, le 5 Xbre 1818.
Polet instituteur de la Commune de Wierde.
A Messieurs les membres du Jury
d'instruction de la province de Namur.

Messieurs

Pour satisfaire aux demandes qui me sont faites par votre lettre sous la date du 14, 9bre dernier, J'ai l'honneur de vous adresser les réponses suivant l'ordre que vous tracé.

Première partie

- Existe-t-il une salle d'école dans la commune où vous exercez l'état d'instituteur ? Oui.

- Dans le cas de l'affirmative, cette salle est-elle dans un bon état d'entretien ? Oui.

- Est-elle assez spacieuse pour le nombre d'élèves qu'elle peut contenir ?

Elle peut contenir quatre vingt dix jusqu'à cent élèves.

- Est-elle salubre et aérée ?

Elle est fort spacieuse très élevée ayant environ quinze pieds de hauteur, bien éclairée, placée au confin de l'église qui se trouve sur un sommet de cinquante pas d'autre habitation c'est qui la rend fort claire.

- Est-elle pourvue des objets nécessaires à l'enseignement, tels que bancs, tables, etc ? Oui ; il existe tables, bancs et étuve.

- Enfin, existe-t-il un logement adjacent ou à proximité pour l'instituteur, est-il suffisant pour le loger avec sa famille ?

Non ; La commune s'offre d'en faire bâtir un, mais la maison que j'occupe m'appartient qui n'est pas éloignée de l'école.

- La salle d'école et la maison de l'instituteur ne demanderaient-elles pas quelques changements pour les rendre plus commodes, et quels seraient les moyens d'y parvenir ?

La salle d'école est très commode vu qu'elle est proche de l'église pour assister tous les jours les enfans à la messe."

La description de M. Polet ne semble pas correspondre au local aménagé au pied de la tour. Comment aurait-il pu loger cent élèves sur trente-six mètres carrés en plus des bancs, des tables et de l'étuve ? Pourtant on ne trouve aucune trace d'un autre local et

on verra qu'en 1829 elle est toujours manifestement dans le clocher. Ajoutons ce petit mystère aux inconnues de notre histoire.

PREMIERE CONSTRUCTION

De paroissiale l'école est devenue communale sous le nouveau régime et le conseil communal en 1829 s'émeut : il faudrait à Wierde une école digne de ce nom d'autant que la fusion (tiens, déjà !) avec Andoy et Sart-Bernard rend le local (au pied du clocher) décidément trop exigü. On fait des plans et des devis (Lammy propose un devis de 3311 florins, Ignace Simon, maçon, et Cassart, charpentier, le concurrencent à 1536 florins).

Mais hélas ! en 1830 (nous sommes en mai, toujours sous le règne de Guillaume Ier), la Députation des Etats n'accorde que 400 florins. Un peu plus tard, le changement de roi ne va guère arranger les choses. Voyez plutôt cette réponse du commissaire de district le 12 mai 1831 à une demande de complément de subside. C'est un très beau morceau de littérature administrative.

"Par sa lettre du 5 de ce mois Mr le Gouverneur me renvoie la vôtre du 2 tendante à obtenir 1° un subside sur les fonds provinciaux pour la construction d'école et 2° la délivrance de celui de 400 florins accordé par le Trésor pour le même objet, par arrêté Royal du 26 mai 1830.

Il m'invite à vous informer qu'il ne pourra solliciter la délivrance de ce dernier subside qu'autant que l'administration aura justifié d'avoir réalisé le surplus des fonds nécessaires pour couvrir la Dépense totale de la construction dont il s'agit, ainsi que mon prédécesseur vous en a prévenu par sa lettre du 9 juin 1830 ; et qu'en ce qui concerne le nouveau secours sur les fonds provinciaux, la demande doit en être faite à Mr l'Inspecteur du 3e District d'école qui, de son côté, fera sur cet objet, à la Députation des Etats, la proposition qu'il jugera convenir."

Comme aucune suite n'est donnée à cet échange d'amabilités l'opinion publique intervient : en mai 1837 les habitants de Wierde adressent une supplique au gouverneur pour la construction d'une école et d'une salle pour le conseil communal. Le Ministre de l'Intérieur y répond rapidement et... négativement : un subside de 2000 florins est refusé. En désespoir de cause, le conseil communal décide alors de bâtir « quelque chose » parce qu'il est indigne pour une commune de plus de mille habitants de ne pas avoir de salle d'école. C'est ainsi que, le 23 avril 1838, le conseil arrête :

1. La salle d'école sera bâtie sur un terrain communal nommé batis près de l'église de Wierde.
2. La fosse à eau qui se trouve à cet emplacement sera comblée et le terrain nivelé."

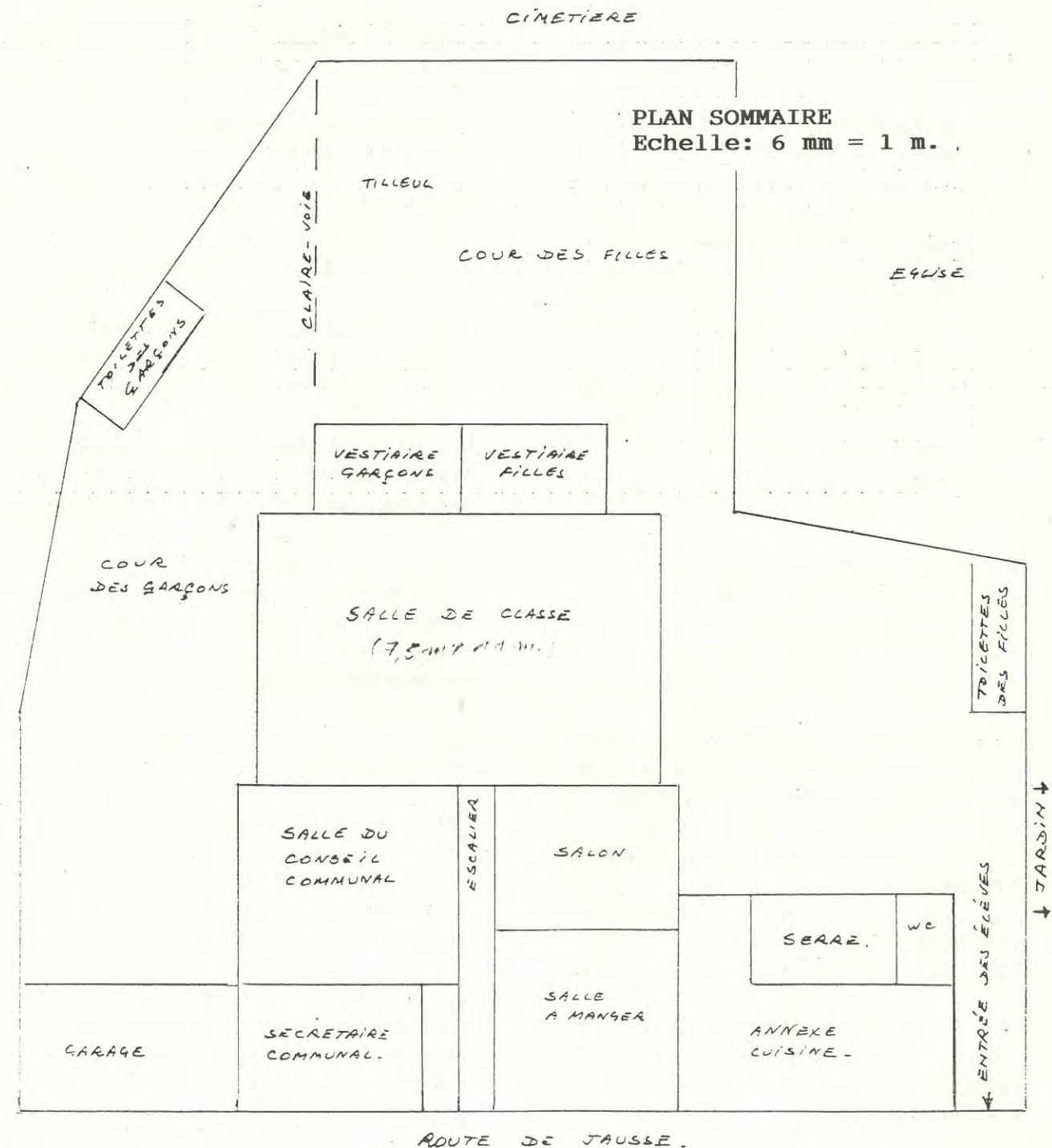
Nous n'avons pas trouvé trace des avatars techniques et administratifs de cette construction sauf un document qui, le 28 juin 1839, « adresse au bourgmestre de Wierde un mandat de 1200 francs sur les fonds provinciaux pour achever la construction d'une maison d'école », ce qui tend à prouver que les choses ont été rondement menées.

Le résultat apparaît dans une lettre du bourgmestre datée du 17 avril 1840.

1. Il existe une école et logement pour l'instituteur.
2. La salle a neuf mètres trente centimètres de long, sur cinq mètres quinze centimètres de large.
3. Elle suffit pour tous les élèves.
4. Le nombre d'élèves pendant l'hiver est d'environ soixante-cinq.
5. Les garçons et les filles sont dans la même salle.
6. La méthode d'enseignement est un enseignement mutuel.
7. L'instituteur est originaire de la commune.
8. Il n'a d'autres rétributions que celles payées par les élèves, qui se montent à 250 francs environ.



Vue actuelle de la salle d'école, accolée à la maison et prolongée à droite par le vestiaire



Ce document ne dit pas que le logement de l'instituteur est d'une modestie quasiment indécente.

Une idée de l'ameublement de l'école nous est donnée par un rapport de janvier 1849.

"Renseignements sur les objets mobiliers que possède l'école communale de la commune de Wierde, dirigée par le sieur Bomal.

Quel était, au 31 décembre 1848, le nombre de garçons écrivant sur le papier ? 18-20.

Quels sont le nombre et la longueur des bancs-pupitres destinés à ces élèves ? 6 bancs-pupitres chacun de 2 mè. 40.

Quel était à la même date le nombre des filles écrivant sur le papier ? 5

Quels sont le nombre et la longueur des bancs-pupitres destinés à ces élèves ? 4 bancs-pupitres chacun de 2 mè. 40.

Quel était à la même date, le nombre des autres garçons et filles fréquentant l'école ? 30 et 21.

Quels sont le nombre et la longueur des bancs-pupitres destinés à ces élèves ? 6 bancs simples long. 2 mè. 40.

L'école est-elle pourvue :

- 1. D'un Christ en croix ? Oui.*
- 2. De la mappe-monde ? Non.*
- 3. De la carte de l'Europe ? Non.*
- 4. De la carte de la Belgique ? id.*
- 5. De la carte de la province ? Non.*
- 6. De deux planches noires ? Oui.*
- 7. De la collection des poids et mesures telle qu'elle est désignée dans la circulaire du 7 7bre 1848, Memorial Administratif N° 3991 ? Séparément traité.*
- 8. D'une table à pupitre avec estrade pour l'instituteur ? Non.*
- 9. D'une armoire avec étagère pour l'instituteur ? Non.*
- 10. D'un poêle avec ses accessoires ? Oui."*

De ce rapport on peut évidemment tirer d'autres informations sur les méthodes pédagogiques, l'inégalité des sexes et la population scolaire.

Quinze ans plus tard le commissaire d'arrondissement blâme assez sèchement les carences communales (mars 1864).

"J'ai l'honneur de vous transmettre au verso de ma lettre un bulletin indiquant les améliorations à apporter au mobilier de l'école primaire de Wierde. Veuillez inviter le conseil communal à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour procurer à cette école les objets mobiliers manquants ainsi que pour faire réparer ceux ne se trouvant pas dans un état convenable.

Vous aurez soin de m'informer dans un bref délai de la suite qui aura été donnée à la présente.

Objets manquants indispensables :

Une armoire à étagères. Un bac à charbon. Un décrotoir en fer (utile). Le portrait du Roi. Une horloge.

Objets à remplacer ou à réparer :

La carte de Belgique. 8 bancs pupitres."

Avec une rapidité qui dénote une discipline administrative étonnante la commune répond :

"(...) J'ai l'honneur de vous informer en réponse à votre lettre du 21 du courant que d'ici à peu de temps l'école de Wierde sera munie de tous les objets manquants tels qu'ils sont désignés dans votre dépêche susmentionnée quant aux objets à remplacer on croit que la vétusté ne le permet pas ceci est cause que l'on confectionne de nouveaux pupitres."

Mais on peut se demander si l'on a réellement donné suite à cette lettre puisque en février 1870, l'instituteur de l'époque (M. Dujardin) lance la même réclamation.

"Lettre de l'instituteur.

Le nombre des élèves qui fréquentent mon école est plus considérable que jamais.

Les bancs que j'ai sont insuffisants et un grand nombre sont très vieux et très mauvais. Je vous prie donc Monsieur le Bourgmestre et Messieurs de vouloir bien aviser s'il n'y aurait pas moyen de m'en procurer une quatraine de neufs."

"Accordé les quatre bancs"

Ce Monsieur Dujardin a repris la férule de maître d'école en 1866 ; il voudrait un jardin, le conseil communal le lui accorde en février 69.

"Le terrain situé au nord de l'Eglise et clôturé de murs a été reconnu comme étant le plus convenable et le conseil a décidé que les démarches seraient faites auprès de la Fabrique afin de l'obtenir."

PROJETS

Mais il souhaite aussi un logement plus décent. D'ailleurs Monsieur le Gouverneur lui-même l'a reconnu :

"Le logement de l'instituteur de Wierde est complètement insuffisant et en si mauvais état qu'il est inhabitable. Il se compose seulement d'une petite pièce au rez de chaussée et à l'étage de deux pièces plus petites encore. Je vous prie en conséquence d'inviter le conseil communal à demander l'autorisation de construire un logement convenable pour l'instituteur."

Le conseil communal, ainsi dûment tançé, propose "d'agrandir la maison communale en y ajoutant 5 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur ce qui procurerait à l'instituteur deux belles places au rez de chaussée et trois à l'étage. Monsieur Dujardin se contenterait de ce logement. Veuillez Monsieur le Commissaire soumettre ces pièces à la Députation afin que le conseil soit autorisé à faire cette construction."

Des études sont entreprises mais ne progressent que lentement puisqu'on découvre en novembre 73 (cinq ans plus tard !) une lettre du conseil à Monsieur le notaire Anciaux.

"L'exiguïté et la vétusté de l'école de Wierde nous obligent à profiter des crédits extraordinaires votés dans la dernière session pour en bâtir une nouvelle.

L'emplacement le meilleur se trouve être derrière votre ferme dans un terrain qui vous appartient en grande partie. Nous avons combiné notre projet de manière à nuire le moins possible à votre propriété et celle de Madame de Jamblin, sur laquelle propriété nous sommes également obligés de faire une emprise. Afin que vous puissiez en juger sur le terrain, nous l'avons fait jalonner.

Notre secrétaire communal se met du reste à votre disposition pour vous donner tous les renseignements nécessaires je dis désirables. Vous êtes Monsieur Anciaux nous sommes heureux de vous le rappeler un des principaux propriétaires de Wierde et nous espérons nous entendre aisément avec vous sur les conditions de cette acquisition."

Il serait intéressant de pouvoir localiser cet emplacement ! Appel aux archives locales ! C'est dommage que l'on n'ait pas persévéré dans cette voie ; le site (classé !) de l'église romane y aurait beaucoup gagné en harmonie et en homogénéité. Enfin ! (soupir...).

CONSTRUCTION DEFINITIVE

Une décision définitive est enfin prise le 20 décembre 1875.

Extrait du compte rendu du conseil communal.

"Attendu que le local attenant à l'école de Wierde et réservé à l'instituteur est inhabitable à cause de son exigüité.

Attendu que par suite la commune se trouve dans la nécessité d'allouer une indemnité de logement à cet instituteur.

Attendu que la maison qu'il tient en location va lui être reprise par sa propriétaire qui l'habitera elle-même et que dès lors il sera impossible à l'instituteur de trouver à Wierde une habitation convenable.

Attendu que la salle de classe est insuffisante pour contenir les élèves qui doivent y recevoir l'instruction.

Attendu que le bâtiment actuel offre trop peu de solidité pour pouvoir être agrandi.

Attendu que la commune ne possède dans la section de Wierde aucun autre terrain que celui sur lequel l'ancienne maison d'école est bâtie.

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur provincial de l'enseignement primaire consulté par Monsieur le Bourgmestre au sujet de l'emplacement.

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 26 Novembre 1874.

Vu les plans dressés par Monsieur Glibert architecte à Namur en vertu d'une demande qui lui a été adressée par le conseil communal conformément au paragraphe 6 de ladite circulaire.

Attendu que d'après ces plans et devis, les locaux affectés à l'instruction primaire couleront 18068,88 les locaux affectés à l'administration 2031,12.

Attendu que le terrain à acquérir pour donner au préaux les dimensions exigées et à l'instituteur un jardin convenable coutera environ 800 frs.

Vu les dispositions conciliantes du conseil de fabrique de l'église de Wierde. A l'unanimité des membres présents décide :

Art. 1er. L'école de Wierde sera démolie et remplacée par une nouvelle construction qui sera élevée sur l'emplacement de l'ancienne.

Art. 2. La commune achètera à la fabrique d'église la parcelle de terre attenante à l'ancienne école et portée au cadastre sous le N° (...) d'une contenance de (...).

Art. 3. Les plans et devis présentés par Monsieur Glibert sont approuvés et une nouvelle construction se fera d'après ces

plans et devis.

Art. 4. La dépense incombant à la commune est fixée à huit mille trois cent vingt francs soixante quatorze centimes et il est sollicité de la province et du Gouvernement des subsides pour couvrir le surplus de la dépense."

Annexée à ce compte rendu, la justification de l'emplacement choisi est pleine d'informations intéressantes.

"Renseignements sur l'emplacement choisi pour la construction du bâtiment d'école.

L'école est destinée à recevoir les enfants des deux sexes de la section de Wierde et les garçons d'Andoy qui ont fait leur première Communion ; c'est-à-dire environ soixante élèves.

L'emplacement choisi, et qui est celui de l'ancien bâtiment, est situé au centre du village à distances à peu près égales des différents hameaux de la section de Wierde ; il est en outre le plus rapproché possible d'Andoy.

De très bons chemins y aboutissent ; Les enfants de Quinaux et ceux d'Andoy y arrivent par la route de grande communication ; ceux de Lambaitienne hameau situé à la limite Orientale de Wierde y ont accès par la même route. Ceux du fond du village et ceux qui habitent les tiennes ont à leur disposition le chemin N° 34 qui traverse le village et vient se relier à la route susdite à l'angle de la construction à élever. La route et le chemin sont dans un parfait état de conservation. Aucun autre emplacement n'est mieux situé pour la facilité des communications.

La section de Wierde que l'école est particulièrement appelée à desservir a une population de 315 habitants, Andoy qui compte 429 âmes possède une école mixte tenue par une institutrice ; les garçons qui ont fait leur première Communion sont seuls tenus de fréquenter l'école de Wierde. Le ruisseau du tronquoï qui traverse le village passe à plus de cent cinquante mètres de l'école.



Cour des garçons dans les années 50. Remarquez la claire-voie en béton qui sépare les jeux des filles et des garçons et le tilleul (?) du côté des filles

Aucune autre pièce d'eau ne s'en trouve plus rapprochée sauf un petit réservoir creusé par la commune pour servir en cas d'incendie."

La lettre suivante, du secrétaire communal à l'inspecteur provincial nous renseigne sur l'état d'avancement des travaux, la nécessité d'un « four à cuire le pain », l'élégance des formules de politesse d'un secrétaire communal.

"J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, les plans et devis de la nouvelle école à construire à Wierde.

Monsieur Glibert avait, dans le courant du mois de Décembre dernier, envoyé à Monsieur de Moreau, deux petits croquis l'un concernant l'amélioration de l'ancien bâtiment et le second la construction nouvelle. Le conseil a reconnu que le

premier projet, outre qu'il eût été fort coûteux était impossible : les salles de classes s'avancant considérablement sur le terrain de la fabrique auraient masqué trop l'église. Le conseil de fabrique n'eût pas consenti à céder son terrain dans de semblables conditions. Monsieur le Bourgmestre a prié Monsieur Glibert de terminer le plus tôt possible les plans relatifs à la construction nouvelle.

Ces pièces nous sont parvenues sur la fin du mois dernier. Elles ont été soumises au conseil communal qui les a approuvées. Je regrette Monsieur l'Inspecteur que l'architecte n'y ait pas fait figurer un four à cuire le pain ; c'est une annexe indispensable à la campagne.

Monsieur Glibert à qui j'ai écrit à ce sujet m'a dit qu'on peut facilement en construire une dans la remise au charbon, qu'il n'en a pas fait figurer au plan parce que nous avons une poêle à cuire le pain.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur l'Inspecteur, si vous aviez la bonté d'employer votre bienveillante influence pour faire comprendre cette annexe dans la construction à élever."

Les travaux sont adjugés au sieur Jacques Philippe entrepreneur à Gesves, pour la somme de vingt-quatre mille cinq cent soixante-sept francs quatre-vingts centimes le 27 décembre 1876.

Un arrêté ministériel du 25 juin 1877 accorde un subside de 8.340 francs ; le



Le jardin dans les années 50, en hiver.

gouvernement provincial y va de 5.560 francs ; la commune doit donc intervenir pour plus de 10.000 francs.

Les travaux peuvent commencer. Ils seront terminés pour la reprise des cours de 1878 (réception définitive en décembre 79).

La construction originale ne subira guère de modifications, hormis l'aménagement d'annexes et les apports de la modernité. C'est seulement après la seconde guerre que

M. Servais (le mari de Zoé Peeters) construira une salle de bain, des toilettes modernes et une buanderie.

Le bâtiment est aujourd'hui propriété de la ville de Namur (depuis la fusion). Le toit et les fenêtres ont été récemment restaurés. L'unité scoutie qui y trouve asile a bien du mal à l'entretenir convenablement.

Géo Donnet.

DU MARGUILLIER A LA MAITRESSE

LES INSTITUTEURS DE WIERDE

Le premier nom retrouvé dans les archives est celui de Guillaume Jamotte « lequel tenait l'école pendant l'hiver... ». Le document date de 1723.

Le deuxième est celui de Gérard Polet. Il apparaît en 1810.

Entre ces deux noms les archives sont silencieuses ; les maîtres d'école du XVIIIème siècle à Wierde nous resteront donc anonymes mais leur existence est attestée par la présence d'un local et des notes sur leur émoluments : rente de deux florins en 1766 puis d'un florin dix sol en 1784 (les documents correspondants sont repris dans l'article sur les bâtiments.) A cette rente « pour quatre indigens » s'ajoutent sans doute d'autres revenus. On voit qu'en 1814 le bureau central de Jambes (bureau de bienfaisance, ancêtre du CPAS) "autorise le bureau auxiliaire de la commune de Wierde à recevoir la rente de deux muids d'épautre pour en disposer en faveur de l'instituteur de leur commune."

et aussi

"Payé par M. Deferrare huit mesures d'épautre de rente dues aux pauvres de Wierde, lesquelles ont été payées à l'instituteur pour instruire les indigens pour 1800 quatorze."

GERARD POLET

Gérard Polet est sans doute le premier instituteur en titre. Les maîtres d'école qui le précèdent ne l'étaient qu'en fonction accessoire ; ils étaient d'abord marguilliers (ancêtres des sacristains...)

La vie de ce Monsieur Polet a dû être d'un dévouement remarquable ; il ne sera nommé qu'en 1840 après avoir tenu son école dans des conditions qui seraient refusées avec indignation par le plus dévoué des « instits » modernes. Des rapports de décembre 1818 et 1819 sont révélateurs de ces condi-

Extrait d'un rapport de Gérard Polet

7°. Les moyens d'émulation j'en fais composer mes élèves deux fois la ou ils avancent dans la ligne S'ils sont fait distingués ou autre je leur délivre de livres de moral et de tableau

9°. Je
10°. Je continue toujours la même méthode d'enseignement.
11°. Je ne connois aucun moyen de perfectionner l'instruction dans cette commune, car je me livre à la plus stricte exactitude, que par cette raison quantité d'enfants de communes voisines viennent à mon école, mais cependant s'il y avoit un traitement en faveur de l'instituteur je pourrois en enseigner un plus grand nombre d'indigens faute de quoi reste sans instruction.

Agreez Messieurs l'hommage de mon respect

tions. Rappelons que c'est l'époque où nos maîtres hollandais commencent à organiser sérieusement l'enseignement dans nos provinces.

Extraits de ces rapports.

"Polet Gérard instituteur primaire à Wierde.

A Messieurs les membres du Jury pour l'instruction moyenne et primaire de la province de Namur.

- Quel est le traitement ou le supplément de traitement dont jouit l'instituteur sur les revenus communaux ?

Je ne jouis d'aucun traitement, sauf qu'il m'est passé au budget de cette année quinze florins pour l'instruction de plus indigens.

- L'enseignement a-t-il été permanent cette année, ou n'avez-vous tenu l'école que pendant quelques mois ?

L'école est permanente sauf le mois de la moisson.

- Quel est le nombre d'élèves qui a

fréquenté l'école dans le cours de cette année ?

Le nombre n'est pas fixe voyant que pendant l'été une partie des parents retirent leurs enfants pour travailler.

Pendant l'hiver il y a eu soixante douze écoliers, pendant l'été il y a eu trente cinq la population étant d'environ 800 ames.

- Parmi ces élèves, quelques-uns se sont-ils distingués par leurs progrès, et dans quelles parties de l'enseignement ?

L'insouciance des parents qui retirent leurs enfants lors qu'ils savent un peu lire et écrire pour les livrer au travail ne leur permet pas de faire des progrès, cependant quatre qui continuent excellent en analyse dans la conjugaison des verbes et dans la belle lettre.

- Les élèves sont-ils instruits gratuitement, ou seulement une partie, et dans ce dernier cas, quelle est la rétribution qui est payée à l'instituteur ?

Je fournis les chauffages gratuitement les plus indigens ne paient pas comme il est dit plus haut ceux qui écrivent paient un franc les autres cinquante centimes.

- Quelle est la méthode que vous avez adoptée dans votre enseignement, (en donner un aperçu), quels sont les moyens que vous employez pour exciter l'émulation, et pour maintenir le bon ordre dans votre école ?

Mon école étant divisée en trois classes, savoir : 1^e les enfans qui apprennent à connaître les lettres. 2^e ceux qui commencent à épeler. 3^e ceux qui lisent et écrivent. Ces derniers doivent réciter par coeur leur leçon dans la grammaire française. Je leur délivre à mes frais à ceux qui se distinguent le plus des tableaux et des livres de morale.

La méthode d'enseignement est de faire apprendre la grammaire par mémoire à ceux que je crois capables, de leur faire conjuguer les verbes, leur faire analyser quelques phrases et leur apprendre le catéchisme du Diocèse.

- Quels sont les livres élémentaires dont vous vous êtes servi ? Les livres élémentaires sont la grammaire qui est le seul pour apprendre à lire et à écrire.

- Par quels moyens pourrait-on parvenir à perfectionner l'instruction primaire dans votre commune ?

Je ne connais aucun moyen de perfectionner l'instruction dans cette commune, car je me livre à la plus stricte exactitude, que par cette raison quantité d'enfans de communes voisines viennent à mon école, mais cependant s'il y avait un traitement en faveur de l'instituteur je pourrais enseigner un plus grand nombre d'indigens faute de quoi reste sans instruction."

Intéressant n'est-il pas !

FRANÇOIS BOMAL

En 1842 François Bomal, 22 ans, domicilié à Andoy, remplace Gérard Polet. Il arrive dans de meilleures conditions : une salle de classe a été récemment construite avec un logement pour l'instituteur, exigu mais enfin...

Le budget communal pour l'école pour l'année 1843 donne des informations intéressantes sur la population scolaire et le traitement de l'instituteur.

Pour une population de 1204 âmes (Andoy, Wierde et Sart-Bernard), la commune compte 53 élèves indigents et 67 élèves payants.

On prévoit au budget 45 francs pour l'entretien de « la maison d'école », 200 francs pour le traitement de base de l'instituteur, et 191,30 francs pour l'instruction gratuite des enfans pauvres (dont 36,30 francs sont alloués par le Bureau de bienfaisance). Les revenus réels sont certainement augmentés des rétributions des élèves solvables.

En 1848, Monsieur Bomal conteste la répartition du budget pour l'instruction des indigents. Ce qui nous vaut une lettre fort bien tournée de l'inspecteur cantonal au bourgmestre.

"Venant d'être informé qu'une partie du traitement alloué à l'instituteur pour l'instruction gratuite des enfans pauvres était distraite au profit de l'institutrice d'Andoy, j'ai l'honneur de vous faire observer que cette distraction me semble peu légale et que le conseil communal, avant de l'opérer, devrait en référer à la Députation permanente qui a approuvé le budget.

Au lieu de faire ce changement ne conviendrait-il pas de s'adresser à la bienveillante sollicitude du Gouvernement et de la Province, qui, j'en suis convaincu vous viendrait en aide, si les ressources de la commune ne permettent pas de disposer d'une somme pour indemniser l'institutrice pour les services qu'elle a rendus en 1848.

Il me plaît donc à espérer, Monsieur le Bourgmestre, qu'appréciant la justesse de mon observation, le conseil communal reviendra sur cette décision dont le maintien ferait naître des difficultés qu'il lui est facile de faire disparaître en

allouant à l'instituteur, qui en est digne sous tous les rapports l'intégralité du traitement qui figure au budget, et en sollicitant du Gouvernement et de la Province un subside en faveur de l'institutrice."

En 1861, le traitement de Monsieur Bomal est porté à 700 francs. A cette époque les instituteurs n'avaient guère de temps libre. Les week-ends n'existaient pas et les vacances étaient beaucoup plus courtes.

Jugez-en plutôt à la lecture de cet extrait du règlement des écoles communales daté du 29 janvier 1864.

"Chapitre 2. Des jours et des heures de classe, des congés et des vacances.

Art. 4. Les classes sont ouvertes pendant onze mois, excepté les jours de congé.

Art. 5. Les heures de classe sont fixées ainsi qu'il suit :

Du premier Avril au premier Novembre de huit à onze heures, et, après midi de une à quatre heures, pendant les autres mois de l'année de huit et demie à onze et demie et après midi de une à quatre heures.

Art. 6. Les élèves se rendent à l'école dix minutes avant l'ouverture des exercices ; après ce délai, ils sont passibles d'une punition.

Art. 7. Les jours de congé sont :

1° Les dimanches et les fêtes conservées.

2° Le jeudi après-midi.

3° Le jour de l'adoration, à Andoy le 30 Janvier, au Sart Bernard le 6 7bre, l'adoration de Wierde 12 Juillet.

4° Le deux Novembre, jour des trépassés.

5° Le vingt six Décembre deuxième jour de Noël.

6° Le premier jour de l'an.

7° Le jour des Rois.

8° Le lundi de la Pentecôte.

9° Le jour de la fête Dieu.

10° Le seize Décembre, jour anniversaire de la naissance du Roi.

11° Le vingt et un Juillet, jour anniversaire

de l'inauguration du Roi.

12° Le lundi et le mardi de la fête patronale.

Art. 8. L'époque et la durée des vacances sont fixées ainsi qu'il suit :

Du Jeudi saint au dimanche des Quasimodo Du premier Septembre au premier Octobre."

Le dimanche des Quasimodo c'est le premier dimanche après Pâques, ce qui signifie que ces vacances-là ne durent qu'une semaine. Et rien à la Toussaint, rien à Noël, rien au Carnaval, et un petit mois si court en été.

La comparaison avec la situation actuelle est impressionnante. Il est vrai qu'il faudrait prendre en compte les autres éléments d'appréciation : l'école n'était pas obligatoire, le programme était beaucoup moins chargé, tout le monde travaillait beaucoup et tout le temps...

Ce règlement est évidemment l'objet de modifications. Il semble qu'après 1864 les vacances d'été ont été allongées puisqu'on trouve en 1898 une note de l'inspecteur cantonal décidant de les réduire à nouveau.

"Règlement et programme. Modifications à apporter.

R. 34. La nécessité du congé du mardi de la fête communale n'est pas démontrée.

35. Il y a lieu de réduire à un mois la durée des vacances d'été et d'en fixer l'époque du 15 août au 15 7bre, pendant la quinzaine du 15 7bre au 1^{er} 8bre le personnel enseignant s'occupera tout spécialement des élèves du degré inférieur qui en raison de leur jeune âge manquent d'aptitude pour se livrer utilement aux travaux des champs. P.IX. Il y a lieu de maintenir l'enseignement de la musique chiffrée ou notée.

Gymnastique : Si l'école est dépourvue d'instruments portatifs ou d'engins fixes, il y lieu de supprimer les exercices réclamant ce matériel."

FRANÇOIS DUJARDIN

Le règne de François Bomal dure 24 ans. Il démissionne le 22 septembre 1866 et est admis à la pension en 1871 (à l'âge de 51 ans). François Dujardin, 20 ans, tout frais émoulu de l'école normale de Malonne, est « nommé en remplacement du sieur Bomal comme ayant obtenu l'unanimité des suffrages » du conseil communal.

"Lettre de Mr l'inspecteur cantonal. (15 novembre 1866)

Veillez, je vous prie, inviter le sieur Dujardin François à se présenter à mon bureau, rue de la Blanchisserie N°2 à Namur, dimanche prochain 18. ct à 10 heures du matin à l'effet de prêter en mes mains le serment constitutionnel requis en sa qualité d'instituteur communal à Wierde."

C'est Monsieur Dujardin qui à la rentrée de 1878 aura l'honneur d'essuyer les plâtres de la nouvelle école.

L'espèce de minerval payé par les parents solvables faisait l'objet d'une comptabilité assez pointilleuse. En voici pour preuve une réclamation du commissaire d'arrondissement datée du 6 novembre 1874. A méditer !

"Il résulte du compte de votre commune pour 1873, que les sommes de 30 frs., de 9 frs et de 7 frs. restent à recouvrer sur les rétributions scolaires, des élèves solvables, des exercices 1864 et 1865.

Cependant, d'après le règlement d'école, ces rétributions étaient payables anticipativement et par tiers, au commencement d'Octobre, de Janvier et d'Avril ; aucun élève solvable ne pouvait être admis ou gardé à l'école, s'il ne justifiait du paiement exigé et l'instituteur était responsable, sur ses émoluments, des pertes que ferait la commune par suite de l'inobservance de cette disposition.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien me faire connaître comment il se fait

que ces sommes n'ont pas été perçues et que les instituteurs ont reçu dans leurs classes des élèves non munis de la quittance du receveur."

En 1879 le traitement de M. Dujardin est de 1400 francs.

"Vu la loi du 1er Juillet 1879 notamment l'art. 32 relatif au traitement du personnel enseignant.

Attendu qu'en vertu de cet article le traitement d'un instituteur casuel compris ne peut être inférieur à douze cent francs.

Attendu qu'après dix années de service dans la même commune l'instituteur qui n'a pas été l'objet d'une mesure disciplinaire a droit à une augmentation de deux cent francs.

Attendu que le sieur F. Dujardin est instituteur à Wierde depuis le 24 8bre 1866 et que depuis son arrivée dans la Commune il a toujours rempli tous ses devoirs à la satisfaction des inspecteurs de l'enseignement, de l'administration communale et des habitants de Wierde.

Attendu que dès lors il y a lieu de le faire jouir anticipativement du bénéfice et des avantages accordés je dis que lui permet la loi.

Attendu que le casuel de cet instituteur ne s'est élevé en 1870 huit qu'à la somme de 376,20 francs et n'atteindra pas même ce chiffre en 1870 neuf.

Décide ce qui suit :

Le traitement de l'instituteur de Wierde est porté à quatorze cents francs."

LES MAITRESSES DE COUTURE

Il existe, « établi près l'école primaire mixte de Wierde » un ouvroir destiné aux élèves du sexe féminin. Une maîtresse spéciale y enseigne « les travaux à l'aiguille ». Cet emploi est repris en septembre 1883 par Mademoiselle Marie Piérard à Madame Baudart démissionnaire.

Pour donner classe tous les jeudis après-midi de une heure à quatre heures elle jouit d'un traitement de deux cents francs.

Ce cours est obligatoire pour toutes les filles qui fréquentent l'école de Wierde. Et que font les garçons pendant ce temps-là ? Ils jouent ! Décidément on ne comprend pas pourquoi la couleur rose a été attribuée aux petites filles...

Il semblerait que Marie Piérard n'ait occupé ce poste que jusqu'en octobre 84 ; elle n'aurait pas été remplacée et les cours d'ouvrages manuels auraient été donnés par la directrice de l'école des filles d'Andoy à l'école de Wierde jusqu'en 1895, quand Marie Dujardin est désignée par le conseil communal. Elle a quelques problèmes : elle possède bien l'habileté requise mais doit se perfectionner dans la coupe du linge et des vêtements usuels ; elle acquiert les tours de main demandés, suffisamment pour avoir droit à un mandat définitif quelques mois plus tard.

"Par délibération du 11 août dernier le Conseil communal de Wierde a nommé définitivement Melle Dujardin Marie aux fonctions de maîtresse spéciale de couture. Cette délibération étant régulière dans la forme, rien ne s'oppose à ce qu'elle sorte ses effets."

Elle sort ses effets pour plus de vingt ans. Marie Dujardin (probablement la fille de l'instituteur) est remplacée en octobre 1916 par Félicie Polet (Gérard) qui restera en fonction pendant plus de trente ans. Marie Peeters (Madame Culot) se souvient qu'elle faisait surtout des petits travaux d'aiguille, des mini-tapisseries et que c'est en cours particulier, qu'adolescente, elle a appris chez Madame Gérard, à rapiécer les pantalons (ce qui se faisait beaucoup à l'époque, et pas seulement les pantalons...).

A son départ, en 1947, c'est l'institutrice, Zoë Peeters, qui remplira le rôle de maîtresse de couture ; sans rémunération particulière ! Les travaux manuels seront dès lors considérés comme une matière

ordinaire si bien que les garçons tricotaient des chaussettes aussi bien que les filles.

François Dujardin démissionne le 6 avril 1902 et obtient le 1er mai une pension de 1299 francs. Ce maître d'école semble avoir laissé un excellent souvenir si on en juge par la citation suivante datée du 6 décembre 1903.

"Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de Wierde.

Attendu que M. F. Dujardin a été nommé insituteur à Wierde le 24 8bre 1866 et a donné sa démission de ses fonctions le 6 avril 1902.

Attendu que ce fonctionnaire a rempli ses fonctions d'instituteur pendant 35 ans six mois avec une intelligence, une activité et un dévouement dont ses supérieurs, le Conseil communal et toute la commune se sont toujours plu à rendre un légitime témoignage.

Il est par la présente délibération sollicité pour Monsieur Dujardin la croix civique de première classe comme récompense de ses bons et loyaux services."

ARTHUR JACQUES

Le pupitre du maître ne reste pas longtemps vide, le surlendemain de la démission de son prédécesseur Arthur Jacques s'y installe.

Il y restera 28 ans. La mort l'enlève prématurément (le 16 décembre 1930) à ce métier d'instituteur qu'il pratiquait avec passion.

Peut-être quelques congés de maladie en étaient-ils les prémisses ?

Intérim de quelques semaines assurés en 1923 par Denise André, en 1924 et 1926 par Laure Oger (de Naninne).

Il semble que ce soit M. Jacques qui ait lancé la mode de distribution des prix ; en 1913 il demande au conseil communal « une petite somme à l'effet d'acheter quelques

Extraits des discours prononcés à Andenne le 19 décembre 1930 à l'occasion des funérailles de Monsieur Arthur Jacques.

D'un collègue de Sart-Bernard, M. Grevisse :

Malgré les difficultés de la tâche et la multiplicité des devoirs à remplir, il acquit encore le certificat d'aptitude pour l'enseignement des travaux manuels et un autre certificat concernant l'horticulture.

Sa capacité incontestable, sa haute intelligence, son jugement sûr, son activité débordante en faisait un maître remarquable.

Notre confrère fut lui aussi de ceux qui souffrirent de la monstrueuse grande guerre.

Pris parmi les otages, lors des massacres d'Andenne, il ne fut pas fusillé, soit à cause des supplications de son jeune fils, soit par le désespoir de sa chère épouse : en tout cas, Dieu ne voulut pas qu'il mourût alors. C'est peut-être là que nous devons chercher l'origine de la maladie qui l'a emporté, car à partir de cette époque, sa santé fut ébranlée. Depuis trois ans, un mal mieux marqué, plus tenace et très douloureux l'obligeait parfois à cesser toute activité : il résistait par la force de sa robuste constitution. Mais la science, les soins dont il était entouré, n'empêchèrent pas le triste dénouement de se produire.

D'un élève, Paul Kerstens :

Il avait un cœur d'or pour l'enfance. Il s'est dépensé sans compter pour nous instruire et nous éduquer. Nous nous rendions en classe joyeusement, car c'était une distraction journalière plutôt qu'une obligation : nous nous y plaisions tant ! Avec une douce autorité, une bonté sans pareille, il nous donnait un enseignement attrayant. De notre côté, un attachement respectueux et une obéissance volontaire le récompensait de son dévouement. Nous étions ses enfants bien plus que ses élèves, car il s'est montré sans cesse un bon père pour nous.

D'un ancien élève, Georges Bouchat.

Monsieur Jacques, nommé par le Conseil Communal, instituteur pour la section de Wierde, arriva dans notre commune en 1902. Il avait alors 21 ans plein de force et de santé.

Doué d'une grande intelligence, d'un esprit subtil et animé d'un dévouement sans borne, qui ne se départit jamais, il s'attacha résolument à l'éducation de la jeunesse.

Dans une commune comme la nôtre où les degrés primaires sont concentrés en une seule école, la tâche de l'instituteur est très rude, tout en étant parfois très ingrate. En effet, c'est à l'âge de six ans et jusque quatorze que les enfants des deux sexes sont confiés aux soins de l'instituteur communal.

Pour les jeunes, il y a lieu d'abord de faire disparaître les quelques petits caprices qu'ils ont contractés dans les bras d'une maman parfois trop indulgente.

Quant aux autres, il faut leur inculquer l'amour du travail, développer leur intelligence, former leur caractère tout en les dotant d'un bagage scientifique sérieux.

C'est à quoi notre instituteur regretté s'attacha de toutes ses forces, s'oubliant même pour ne penser qu'à l'avenir de ceux dont il avait la charge de l'éducation physique et intellectuelle.

livres ou objets à distribuer en prix à la fin de l'année scolaire aux élèves assidus et travailleurs... Cet usage se poursuivra puisqu'on note qu'en 1934 une somme de dix francs par élève est prévue au budget en vue de récompenser leurs efforts en fin d'année scolaire. Zoë Peeters déplacera cette récompense à la Saint-Nicolas (sans budget communal).



Monsieur Arthur Jacques, son épouse et son fils, probablement en 1925.

RICHARD WAGNER

Monsieur Wagner est nommé assez rapidement, le 8 janvier en remplacement de Monsieur Jacques. C'est en hommage d'admiration à l'illustre compositeur que son père lui a offert ce prénom. L'instituteur l'assure allègrement en professant une même passion pour l'Or du Rhin et la Walkyrie, passion transmise par le grand-père mélomane qui l'avait élevé.

L'origine de sa vocation d'instituteur est géographique et familiale : sa grand-mère

avait repris l'hôtel Saint-Berthuin à Malonne ; il y vivait enfant ; et son oncle était aumônier à l'institut du même saint. A Malonne on devenait petit frère ou instituteur.

Diplômé il enseigne à Namur puis à Saint-Joseph à Jambes. Là, son traitement transite par la paroisse qui prélève, au passage, sa dîme (il lui arrive de toucher son salaire en pièces de 25 centimes, dans un filet à provisions...).

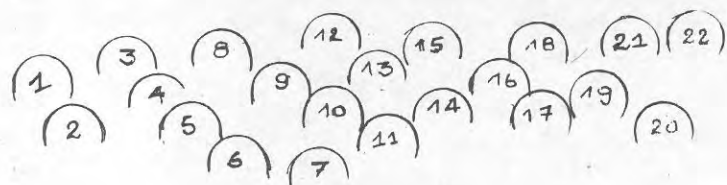
Il cherche un statut plus honnête. La mort de M. Jacques crée une vacance inespérée et un traitement « communal » plus intéressant. Il se marie en 28, événement qui en amène un autre l'année suivante, assez fréquent, la naissance d'une petite Betty.

Monsieur Wagner souffre d'un grave handicap : il est perclus de rhumatismes ; ses doigts se déforment ; lever le bras pour écrire au tableau lui devient pénible : rappelé en 39 il a été immédiatement réformé et ce handicap interrompra prématurément sa carrière. Il est obligé d'abandonner en février 45.

Les Wagner auront donc vécu 14 ans dans « la maison de l'instituteur », avec le confort de l'époque, l'eau dans une citerne à la pompe dans la cuisine et les débuts de l'électricité ; avec un des premiers postes radio qui permettait d'écouter Parsifal ; avec un grand jardin dont se souvient avec ravissement le petite Betty d'alors, mi-pelouse, mi-potager, ombragé d'un magnifique cerisier, le mur du fond (côté château) caché par une épaisse haie de lilas qui embaume encore son souvenir des chapelets du mois de Marie. Adossée à la cuisine une serre protégeait une vigne, prodigue et vigoureuse.

Ce jardin... un parking particulièrement affreux aujourd'hui et les voitures folles qui vous y frôlent à grand bruit empêchent d'y rêver au passé.

L'oncle curé à Malonne est devenu curé de Lives ; on va souvent le voir le dimanche ;



Monsieur Wagner et sa classe de 1942 :

1. René Monard - 2. Marcel X - 3. Maurice Ramaeckers - 4. Marcel Peeters - 5. X ? - 6. Jenny Balthazar - 7. Gilberte Martin - 8. Roger Robaye - 9. Marie-Jeanne Roman - 10. Ginette Fievez - 11. Lucie Ligot - 12. Betty Wagner - 13. Gilberte Mathieu - 14. Maria Materne - 15. Renée Bibot - 16. Adeline Gérard - 17. Roger Ligot - 18. Omer Gérard - 19. Christiane Dachtet - 20. Pierre Mathieu - 21. X ? - 22. Monsieur Wagner.

Betty y passe bien des jours de vacances ; on y va à pied, à travers la campagne ou par un long détour en train par Naninne, Namur et l'autorail le long de la Meuse.

ZOE PEETERS

L'école de Wierde et la maison resteront vides pendant quelques semaines. Monsieur Wagner part en février, Mademoiselle Peeters arrive le 14 mars. Elle sera

intérimaire jusqu'au 1er février 1946, date à laquelle elle est nommée. Le scrutin du conseil communal lui a donné cinq suffrages devant Zoé Mathieu et cinq autres candidat(e)s.

Pour les curieux de ce genre d'informations signalons que d'après le Moniteur du 24 décembre 1944 le traitement de l'instituteur va de 13.500 francs en début de carrière à 26.000 francs à l'approche de la pension. Le traitement des institutrices gardiennes est

fixé à 80 % de celui des instituteurs primaires.



Mademoiselle Zoë Peeters

Zoë Peeters accomplira sa carrière à Wierde de 1945 à 1975. Troisième de six enfants, elle est née à Naninne le 4 juin 1922, d'un père d'ascendance flamande. Père employé au chemin de fer et comme beaucoup à l'époque simultanément fermier. Une petite ferme bien sûr, où toute la famille met la main à la pâte, mais qui arrondit si bien les fins de mois, que cela permet de payer des études aux enfants.

Zoë, comme sa soeur Germaine (de deux ans son aînée), se retrouve à 14 ans à l'Institut des Filles de Marie de Pesche. Pour 5 ans. En internat. Et un internat à l'ancienne d'où l'on ne sort que trois fois par an pour les vacances, où les horaires sont d'une rigueur inflexible, rythmés par une cloche impitoyable, où le savoir-vivre enseigné par la directrice est d'application pratique à chaque heure du jour (et même

de la nuit).

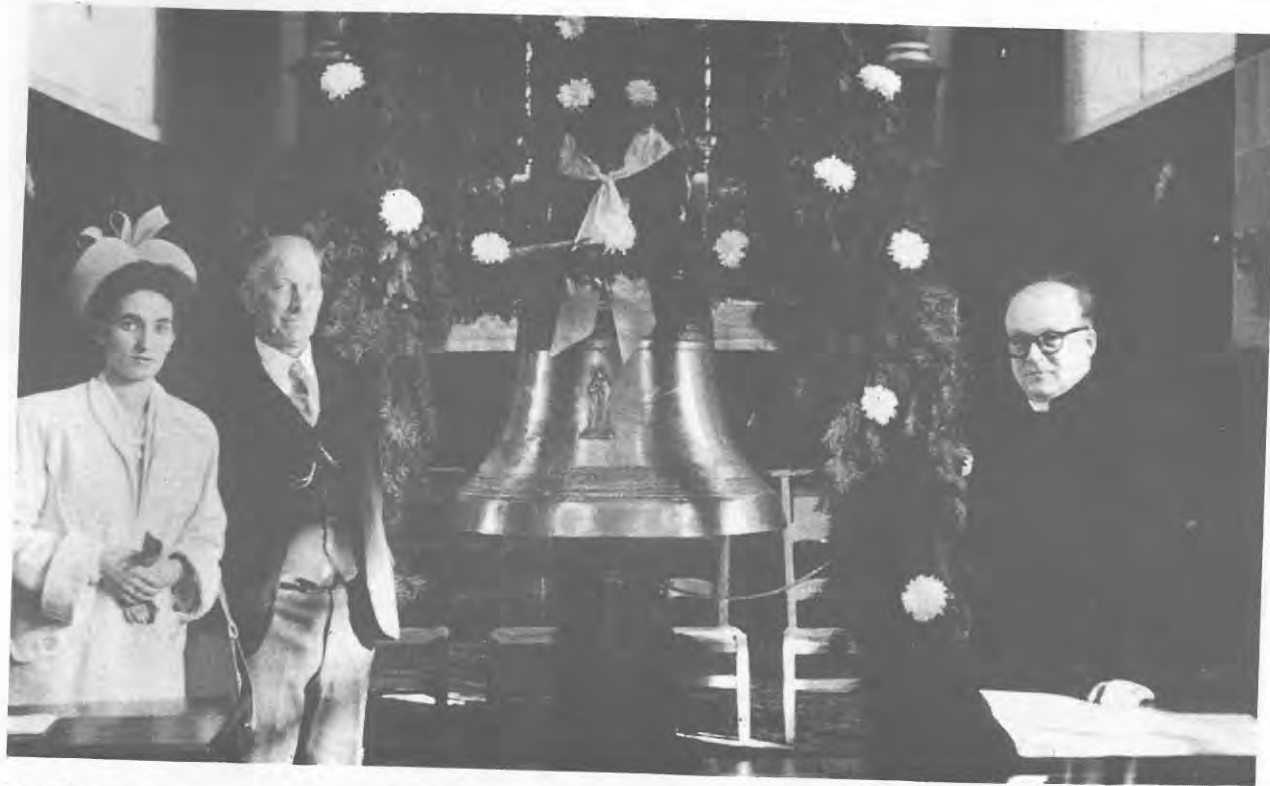
Une anecdote au sujet de sa soeur (future Madame Robert Hastir). A sa naissance, sa marraine, Germaine Simon, arrive trop tard pour lui donner officiellement son nom. Son père vient de l'appeler Yvonne à l'état-civil. Qu'à cela ne tienne, dans la vie, on l'appellera quand même Germaine. C'est cette marraine, institutrice à Sart-Bernard, leur institutrice, qui sera à l'origine de la vocation des deux soeurs (et de quelques autres du village...).

Voici Zoë diplômée à 19 ans. Germaine remplace Mr Lambiotte à Andoy (de la drôle de guerre à la libération), mais Zoë attend de trouver une place « pas trop loin de la maison ». Elle attendra que les rhumatismes de Monsieur Wagner décident de son sort.

Elle épouse en 1947 Raymond Servais et le couple fait son nid dans la maison de l'école,



Monsieur et Madame Servais, heureux parents



Zoë Peeters, marraine d'une cloche réinstallée après la guerre. Avec Monsieur Demazy et l'Abbé Laventurier.

maison à laquelle M. Servais ajoutera quelques commodités (garage, salle de bain, buanderie, installation électrique moderne...).

Ils auront trois enfants. En 67 ils emménagent à Bouge avec comme conséquence une navette fastidieuse : le bus jusqu'à Namur, le train jusqu'à Naninne, les pieds jusqu'à Wierde.

En 1975 la commune décide de fermer l'école de Wierde, l'école d'Andoy suffira pour le village. Mme Servais insiste bien : ce n'est pas par manque d'élèves à Wierde ; le nombre d'inscrits restait confortable. Et Madame Servais désolée, mécontente, donne sa démission.

Zoë Peeters est contemporaine de Joseph Lambiotte, son collègue d'Andoy ; elle participe avec lui aux conférences pédagogiques qui assurent trois fois par an la formation continue des instituteurs ; elle utilise les manuels scolaires qu'il publie ; elle

applique aussi la pédagogie des centres d'intérêt (elle cite pêle-mêle : le facteur, le pétrole, le lin, le froment,...).

C'est une institutrice qui prend son métier fort à coeur sans lui ménager ni son temps ni sa peine...

Deux temps forts ponctuent l'année scolaire. La Saint-Nicolas et l'exposition.

À l'orée des grandes vacances on expose les travaux manuels des élèves : broderies, tricots,... tout ce qui fait la fierté d'une année réussie, tout ce qui permet aux parents d'en apprécier les fruits. Madame Damen repassait les napperons, on créait des décors pour mettre en valeur les ouvrages, la classe, pour quelques jours, devenait une véritable galerie d'art.

À partir de 1956 la Saint-Nicolas est la grande affaire de l'année ; la modeste fête paroissiale devient alors événement pour l'école et le village : spectacle et cadeaux.



Madame Peeters et sa classe 1949-1950. Remarquez la disposition du local : les portes d'accès aux vestiaires de part et d'autre de la bibliothèque, le poêle (avec récupérateur de chaleur). Les élèves : les filles de gauche à droite et de l'avant vers l'arrière : Francine Demazy, Christiane Sparmont, Fernande Taminiaux, Claire Gilles, Marie Tasiaux, Marcelle Taminiaux, Agnès Tasiaux, Alexis Tasiaux, Stéphanie Lacroix, Rita Joyeux; debout : Zoë Peeters; les garçons de gauche à droite et de l'avant vers l'arrière : René Gilles, Armand Ligot, Raoul Janson, X Skinkel, Michel Joyeux, Claude Joyeux, Aimé Skinkel, Emile Senkiw, Georges Lardinois.

Cela se passait à la salle Saint-Joseph. Le spectacle était assuré par les enfants : chants, danses, récitations, théâtre. Les cadeaux étaient distribués à tous les enfants du village, pour les tout petits bonbons et jouets, pour les grands, équipement scolaire utile, ainsi traditionnellement les élèves de troisième recevaient un compas, de quatrième un dictionnaire, de cinquième un atlas. Et des bonbons aussi bien sûr. C'est Madame de Jamblinne qui se chargeait d'acheter les cadeaux et Monsieur Servais (le mari de l'institutrice) qui les finançait en organisant la kermesse. C'est une petite phrase comme ça mais les heures bénévoles que tout cela suppose inspirent le respect. Et la reconnaissance.

Zoë Peeters, une bien sympathique vieille dame aujourd'hui évoque avec bonheur ces années-là.

"Je me suis toujours sentie heureuse dans ma classe avec mes enfants. Il fallait souvent travailler tard le soir, ou tôt le matin (cela dépendait des horaires de mon mari) pour tenir six années dans la même classe mais je l'ai toujours fait de bon coeur."

Que les anciens élèves qui n'étaient pas contents lèvent le doigt !
Et merci Madame pour ce bonheur partagé.

Géo Donnet.

Bibliographie : A ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'enseignement en Belgique, je recommande la brochure « Du maître à l'institut. », de René Wilkin, éditée par la Fédération des Instituteurs Catholiques (FIC) (Rue de la Victoire 20, 1060 Bruxelles, tél. 02/539.00.01).



TROIS FOIS VINGT : UN GROS ANNIVERSAIRE

25 ans d'activité d'un club éminemment sympathique, cela se fête. Aussi, les seniors d'Andoy et de Wierde n'ont pas raté l'occasion et c'est le jeudi 19 septembre que cette réjouissance eut lieu. Pas moins d'une trentaine d'entre eux se sont rassemblés vers deux heures à la salle Lizée pour célébrer l'événement comme il convenait.

Une heureuse surprise les attendait : la présence à la fête de la doyenne d'Andoy, Alphonsine Pirmez, 94 ans et encore bon pied bon oeil. Elle se rappelait très bien les premières réunions sous la présidence de Germaine Romain. Elizabeth André, présente elle aussi, avait le privilège d'être la seule qui avait assisté à la fondation de l'amicale, à l'instigation et aux encouragements de Mr le Curé Guillaume.

Les mordus de whist et de couyon n'ont certes pas pu résister à l'attrait des cartes et c'est par des rires et des exclamations que se ponctuèrent les bons coups ou les bourdes réussies par les uns sur les autres. Mais c'est autour d'une table bien dressée que les langues se délièrent pour évoquer des souvenirs réapparus dans quelques coins de la mémoire. Bien des épisodes des années passées sont ainsi revenus au jour au plus grand bonheur de tous. Un verre de vin aidant, la dégustation du repas s'effectua dans une ambiance chaleureuse. Et c'est bien plus tard que les joueurs purent se remettre à leur passe-temps favori.

Les réunions mensuelles sont attendues par tous comme un jour de détente, agrémenté d'un repas très apprécié. Chaque anniversaire est l'occasion de prendre un verre à la santé du héros du jour. Chaque année, cinq ou six excursions sont organisées et commentées par Mr le Curé qui sait si bien mettre l'ambiance qu'il faut. Un recensement fait apparaître la mise sur pied de 133 voyages depuis le début dont un en Normandie et un dans les Vosges. La Belgique, le Luxembourg et le Nord de la France ont été sillonnés de long en large. Nombre d'usines, de musées ou d'attractions diverses n'ont plus de secrets pour les seniors. Aussi est-ce avec chaleur que les 3x20 d'Andoy-Wierde invitent leurs confrères à venir grossir leurs rangs et passer ainsi quelques moments de détente bienvenus dans la grisaille du moment. Les réunions ont lieu chaque deuxième jeudi du mois vers deux heures de l'après-midi dans la salle Lizée bien chauffée pour l'occasion.

Marcel Bertrand



CORRECTION

POUR NE PAS OUBLIER CAMILLE ROBAYE

L'an dernier, dans le numéro 20, nous avons érigé un "monument de papier" à ceux qui ont "souffert pour la patrie".

Un nom n'y apparaît pas, celui de Camille Robaye.

Pour corriger cette absence, il faudrait ajouter au tableau des prisonniers qui ont eu la chance de revenir plus tôt :

Camille ROBAYE

né à Dave le 13 février 1901.

Classe 21

Mobilisé en 39, remobilisé en janvier 1940 (police de circulation routière).

En captivité au STALAG 6B(LG9) sous le matricule 5520.

Rapatrié en novembre 42 pour maladie.

LA BELLE EPOQUE CHAPITRE SEPTIEME : DU SERVICE DES PAUVRES AU SERVICE DE TOUS

En 1831, alors que la Belgique devient indépendante, les grandes puissances européennes signent à Londres un traité réaffirmant notre neutralité. Cette neutralité précise-t-on sera "...perpétuelle, armée et garantie."

Lorsque le roi Léopold II accède au trône en 1865, il plaide pour un renforcement de l'armée afin de prévenir toute agression. Cinq ans plus tard, comme pour lui donner raison, la guerre franco-allemande montre la fragilité des garanties internationales concernant la protection de notre neutralité.

Cela donne la mesure de la faiblesse de notre armée qui repose sur un système de recrutement par tirage au sort.

Le combat du Roi sera long pour aboutir à une véritable réforme de l'armée, et il devra attendre jusqu'à sa dernière heure pour triompher...

Lorsque la Belgique devient indépendante, c'est toujours sur base d'une loi de 1817 que le pays fournit à l'armée son contingent de recrues.

En 1832, le pays compte 36.926 jeunes hommes en classe d'âge de faire leur service militaire, en 1833, c'est 39.283, en 1834, 39.000, ...

A cette époque, le contingent fixé par le parlement s'élève à 12.000 hommes, ce qui est beaucoup moins que le nombre de recrues possible. Aussi, pour atteindre le contingent fixé, le système s'en remet au hasard d'une loterie pour désigner les conscrits.

CHAQUE PROVINCE FOURNIT SON CONTINGENT

Le contingent fixé pour le pays est réparti par arrêté royal entre les provinces, au prorata de leur population. Ainsi, en 1835, la répartition est fixée de la manière suivante: Anvers 1003, Brabant 1619, Flandre Occidentale 1768, Flandre Orientale

2152, Hainaut 1794, Liège 1099, Limbourg 1005, Luxembourg 934 et, enfin, pour Namur 630.

Dans chaque province, les gouverneurs doivent vérifier la liste des citoyens atteignant l'âge de milice établie par les communes. La députation de chaque province doit alors répartir son contingent entre les communes et préciser pour chacune d'elles le nombre d'appelés.

Pour la levée de 1850, le contingent à fournir par la province de Namur est de 611 miliciens. Pour atteindre cet objectif, la députation permanente fixe la répartition du nombre d'hommes assignés à chacun des cantons de milice, comme suit:

| | |
|---------------|----|
| Andenne | 40 |
| Eghezée | 48 |
| Fosse | 41 |
| Gembloux | 41 |
| Namur (nord) | 54 |
| Namur (sud) | 49 |
| Namur (ville) | 46 |
| Beauraing | 23 |
| Ciney | 42 |
| Dinant | 48 |

| | |
|---------------|----|
| Gedinne | 25 |
| Rochefort | 31 |
| Couvin | 27 |
| Florenne | 36 |
| Philippeville | 28 |
| Walcourt | 32 |

En fonction de ces chiffres, les chefs-lieux de canton doivent alors organiser des opérations de sélection par tirage au sort à une date fixée par le gouverneur de la province.

LES RICHES PEUVENT SE FAIRE REMPLACER

Lorsque le hasard du tirage au sort désigne une personne pour le service, elle a encore la possibilité de se faire remplacer. Mais, pour cela, il faut avoir de l'argent, car cela coûte cher...

C'est tellement cher que, dans certaines familles peu aisées, on économise sous après sous dès la naissance des enfants de sexe

masculin pour pouvoir racheter, le cas échéant, leur liberté.

Pour les riches, cela n'est évidemment pas un problème, ce qui amène tout naturellement des couplets du style:

*"Parfois le militaire s'amène
A s'demander tous bas, tous bas,
Pourquoi, quand il est à la peine,
Les fils des bourgeois n'y sont pas"*

ON TIRE AU SORT A JAMBES

Au jour fixé pour le tirage, les jeunes hommes du canton de Namur (sud) concernés doivent venir tirer au sort leur destin à Jambes.

A Andoy comme à Wierde, cela provoque beaucoup d'inquiétudes. Les parents sont perturbés à l'idée du long séjour que leur fils devrait passer, loin de leur maison, dans des casernes malsaines. Aussi, pour les plus pauvres qui ne peuvent payer un remplaçant,

BUREAU OFFICIEL D'ENGAGEMENT MILITAIRE
RUE ST-GILLES, 324, LIÈGE
H. VANDEBROEK

ON DEMANDE POUR l'Armée Belge | MEN VRAEGT VOOR HET Belgisch Leger

VOLONTAIRES
AVEC PRIME
de 1600 fr., en plus 10 fr. de chaque mois de service et solde
Comme les autres Soldats
Payés par les soins du GOUVERNEMENT | Verzekerd door het GOUVERNEMENT



Une affiche : avant l'instauration du service obligatoire, des recrutements en appellent aux volontaires, mais mal payés...

c'est l'angoisse. Pendant que les pères se minent dans de sombres pensées, les mères prient tous les saints du ciel de venir à leur secours. Quant aux jeunes hommes concernés, ils utilisent tous les trucs possibles pour conjurer le sort.

Vient le jour du tirage...

Milice nationale.—Levée de 1850.

Compagnie pour la libération de la milice nationale, fondée à Bruxelles, aux termes de la loi.

Garanties : Capital social, 100,000 francs.
Facilités de paiement.

Directeur-gérant : Adolphe Leyniers et C^o,
rue Coppens, section 1^{re}, N^o 8, près du
Grand-Sablon.

Marchés à forfaits avant le tirage au sort, au
prix de 600 fr.—Remplacement immédiat.

Les miliciens qui s'adresseront à la compagnie, pour leur libération de la milice nationale, soit par des marchés à forfaits avant le tirage au sort, soit par le remplacement immédiat, trouveront à la dite compagnie toutes les garanties et facilités de paiement désirables.

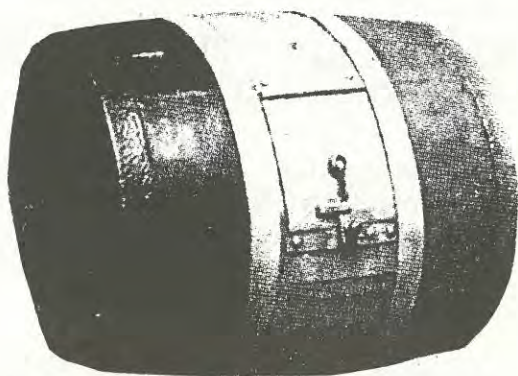
Pour plus amples informations et prendre connaissance des statuts et règlement, s'adresser à M^o DELVIGNE, notaire à Namur, correspondant de la compagnie dans l'arrondissement de Namur.
4686

Avant les tirages au sort, les journaux namurois font la publicité des diverses sociétés qui organisent le remplacement. Mais il faut être riche...

Tôt le matin, les appelés descendent par la route de Luxembourg vers Jambes. Arrivés à Jambes, ils sont rassemblés devant une estrade sur laquelle se trouve le commissaire de milice assisté d'un officier désigné par le commandant de la province et deux sous-officiers. Sur l'estrade, il y a aussi un tonneau posé sur un trépied.

La liste alphabétique des jeunes hommes appelés est présentée aux intéressés pour

observations éventuelles. On prend alors un nombre de billets numérotés correspondant au nombre de noms portés sur la liste. Les billets sont alors roulés, passés dans un anneau ou un étui en bois, recomptés de vive voix et jetés dans le tonneau (ou dans une urne). Comme au loto, on fait alors tourner le tonneau et, commune par commune, chacun des hommes, doit, à l'appel de son nom, tirer un numéro. Celui qui tire un numéro inférieur au nombre de conscrits à fournir est bon pour le service.



Malheur donc à celui qui tire un petit numéro...

98, c'est le numéro que tire à Jambes mon grand oncle maternel, Arthur Servais, né à Andoy le 27/09/1881. Il chante souvent le refrain:
"Et 98 li li
et 98, la la
et 98 ne partira pas "
(quelqu'un connaît-il les couplets?)

L'appel des noms se poursuit. Pour les plus heureux qui tirent un nombre élevé, c'est la joie. Pour les malchanceux, il n'y a plus que les pleurs et l'alcool pour noyer leur chagrin; à moins que leurs parents n'aient été assez riches pour économiser la somme nécessaire pour payer un remplaçant.

LES CONSCRITS D'ANDOY EN 1906

En 1906, le rendez-vous est fixé à Jambes au jeudi 15 février. Suivant le rituel prévu, on en arrive maintenant aux jeunes d'Andoy.

Emile Dispaux, né le 22 août 1886, monte sur l'estrade. Sa main tremble en plongeant dans les billets. Une fois le précieux papier choisi, il le remet au préposé chargé de rendre public le numéro inscrit dessus.

Les secondes qui suivent semblent une éternité...



A. Van den Langenbergh

Rue de la Province, 199, sud, ANVERS

Photo coll. Feron

Joseph Désiré Dispaux, né le 7 juin 1889, sous les armes du Génie. C'est son frère, Emile, qui tire un mauvais numéro à Jambes en 1906.

Pour son père, le menuisier Désiré, cela fait des heures qu'il tue son anxiété chez lui, à la Perche d'Andoy, en rabotant des planches en chêne en vue de fabriquer une garde-robe. Sa mère, Marie Thérèse Oger, est assise à côté du feu, elle mesure le temps de son

angoisse au rythme des aiguilles à tricoter qu'elle agite au bout de ses doigts.

Le numéro tiré par Emile est sorti de son étui. Pas de chance, c'est un petit numéro...

Pour Andoy, il y a encore trois autres conscrits: Adolphe Oger, né le 10 octobre 1886, le fils d'Alexandre et de Marie Victorine Collard; Achille Romnée, un étranger "pas fameux", un "buveur" comme le qualifie l'abbé Genotte; et enfin, il y a Georges Lizée, né le 27 janvier 1886, le fils d'Alphonse et de Marie Goffin.

LA FETE DEGENERE...

Pour les veinards qui ont tiré un bon numéro, c'est la fête. On leur vend des cocardes qu'ils épinglent à leur veston. Avec les malchanceux qui le souhaitent et d'autres du village qui les ont accompagnés, ils commencent alors la tournée des cabarets.

Ils sont une bonne quinzaine à passer ainsi de café en café. Entre 3 et 4 heures de l'après-midi, après avoir consommé beaucoup d'alcool, et alors qu'ils sont encore à onze, une dispute éclate dans un café sur la route du Luxembourg.

Très excités, ils quittent ce café pour entrer un peu plus loin chez Florent Ronveaux, charretier et cabaretier. Dans ce café, une nouvelle dispute éclate, dégénérant en bataille. Florent Ronveaux veut mettre les antagonistes à la porte. Mal lui en prend: il reçoit trois coups de casse-tête et son café est mis à sac. En face du café, il y a des matériaux qui ont été déposés pour réparer le chemin, notamment de gros pavés. Les batailleurs s'en saisissent pour briser les vitres du café. C'est alors qu'une vieille dame qui se trouve dans le café, reçoit un coup de pavé dans le flanc et tombe inanimée. La pierre qu'elle a reçue pèse près de 10 kilos...

Pendant que l'on s'affaire autour de la victime, les jeunes d'Andoy s'enfuient. La police de Jambes mène une enquête et défère l'affaire devant le parquet.

Certains des protagonistes sont reconnus...

Jambes

Méfais de conscrits.- Le parquet de Namur, composé de MM. Marissiaux, juge d'instruction; Fallon, substitut du procureur du Roi; Jaumain, greffier, a fait hier une descente à Jambes, au cabaret Ronveaux, route de Luxembourg, pour y enquêter au sujet des faits que nous relatés avons hier. De là, il s'est rendu à Andoy.

L'état de Mme veuve Jacqmart reste toujours inquiétant. Le pavé qu'elle a reçu dans le flanc a produit une tuméfaction énorme et des lésions internes seraient possibles.

Les coupables sont connus. Il est probable que trois jeunes gens d'Andoy seront mis en prévention, les sieurs Landrain, Pirmez et Romnée.

Dès l'entrée chez Ronveaux, la bande - ils étaient onze - avait cherché querelle, s'emparant du couvercle du poêle et le brisant. On but ensuite quelques bouteilles, puis l'on brisa des carreaux.

Excédé, le patron du café mit tout le monde à la porte. Alors les pavés furent mis de la partie et l'on bombarda la maison. C'est en voulant fermer la porte que Mme Jacqmart reçut dans le flanc le pavé de 10 kilos qui la blessa; terminant la bagarre.

Les échos dans la presse...

POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ARMÉE

Dès 1884, le lieutenant-général Henrard plaide pour une nouvelle organisation de l'armée. Pour lui, avec 28 mois sous les armes, sans les rappels, pour les troupes de ligne, et 3 ou 4 ans pour les autres, la durée du service est trop longue. Avec une telle durée, le sacrifice des années passées sous les armes par les jeunes conscrits est trop important. Comme il aime à le dire, le service militaire n'est pas un "impôt du sang" mais un "impôt du temps". Tout en reconnaissant que certains miliciens peuvent

bénéficier d'une instruction durant le service, il fait trop souvent le constat pour les conscrits de l'arrêt de l'apprentissage d'un métier ou de l'étude d'une profession, de l'éloignement du foyer, de séjours dans des casernes malsaines, de prise d'habitudes oisives, parfois vicieuses, ruineuses pour sa santé autant que pour sa moralité.

Pour remplacer ce système, le général évoque l'idée d'un service d'un an pour donner au soldat l'instruction militaire requise, et une instruction mieux adaptée à son but.

Avec cette idée, la question du service personnel souvent évoquée dans les milieux politiques perd de son importance, car la plupart des personnes qui se font remplacer à grands frais se soumettraient volontiers à une période de service de courte durée.

Dans les milieux politiques de la fin du siècle, les libéraux pensent l'armée coûte déjà assez cher et qu'il vaut mieux dépenser l'argent de l'Etat pour le développement de l'industrie et le commerce. Quant aux catholiques, ils sont antimilitaristes. Ils considèrent que la caserne est une école d'immoralité qui détourne la jeunesse de la religion.

Malgré ce climat antimilitariste, il en est un qui, par dessus tout, plaide pour un renforcement de l'armée: Léopold II. Pour lui, le pays ne peut se maintenir qu'au prix du développement de son dispositif de défense en achevant le camp retranché d'Anvers et en y ajoutant des fortifications sur la Meuse. Il souhaite aussi une augmentation du contingent, l'instauration d'une réserve nationale, la suppression du tirage au sort et du remplacement, et, par voie de conséquence, l'instauration du service personnel.

A chaque fois que l'occasion lui en est donnée, et, au risque d'outrepasser les prérogatives que lui donne la Constitution, il stimule le gouvernement, les chambres, l'opinion publique.

Ainsi, le 5 septembre 1881, dans un discours prononcé à Gand, il lance:



Les recrues du début du siècle à Andoy

d'après des cartes postales de la collection de Luc Dahin

" ... un Etat militaire n'est efficace que quand il est complet et, tant que nous n'aurons pas une bonne fois réglé le nôtre, le pays ne sera pas définitivement assis.

J'ai la conviction profonde que les nations qui ne profitent pas du calme et de la prospérité pour se garantir contre les tourmentes, mettre à l'abri des caprices de la fortune les trésors qu'elles ont acquis, assurer, en un mot, la défense de la patrie, ces nations là vont à leur perte. ... "

Le 31 mai 1887, le Ministre Beernaerts prononce un important discours à la chambre pour ouvrir la discussion sur les dépenses militaires extraordinaires proposées par le Gouvernement en vue des travaux de défense de la ligne de la Meuse (dont fera partie le fort d'Andoy).

Le lendemain, le Roi lui adresse ses félicitations, en même temps qu'il exprime le désir de voir voter rapidement le service personnel...

1er juin 1887,

Cher Ministre,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre beau discours.

Le Président de la Chambre et plusieurs députés m'ont dit en être très satisfaits.

M... m'a promis de voter le service personnel.

M... s'est montré ébranlé par les considérations que je lui ai exposées.

La nécessité du service personnel s'impose de plus en plus. C'est la seule satisfaction que l'on puisse accorder à la démocratie, tout en fortifiant l'ordre social. Le parti conservateur ferait bien grande faute en ne mettant pas cette carte dans son jeu.

Croyez-moi, Cher Ministre,

Votre très dévoué et très affectionné,

LEOPOLD.

Fort d'ANDOY



Les recrues du début du siècle à Andoy

d'après des cartes postales de la collection de Luc Dahin

LE DANGER INTERIEUR

Dans les années 1880, la crise économique atteint son paroxysme. Les exportations sont au plus bas, les usines ferment leurs portes, les salaires dégringolent et les sans emploi sont partout. Dans un monde sans sécurité sociale, c'est une catastrophe pour le prolétariat qui n'a plus rien à perdre. En 1885, les ouvriers fondent leur parti, et, en 1886, la Wallonie est traversée par de grands déferlements de colère et de désespoir populaire.

En Flandre, les ouvriers du textile embrayent le pas sur le mouvement wallon. Pour ramener le calme, le gouvernement catholique fait intervenir la garde civique et la gendarmerie, mais le mouvement est trop fort. Le pays est alors au bord de l'insurrection. L'armée doit intervenir.

Devant le danger, le parti ouvrier belge qui vient d'être fondé - c'est la naissance du parti socialiste - demande aux soldats de ne pas tirer sur le peuple.

Malgré cet appel, une terrible fusillade a lieu le 26 mars dans le pays de Charleroi, à Roux, et se termine par la mort de manifestants.

Ces événements font mesurer à la bourgeoisie le danger d'une armée principalement recrutée dans les couches populaires, c'est-à-dire de ceux qui ne peuvent se payer de remplaçants, ou tout simplement des plus pauvres qui, pour de l'argent, ont accepté de remplacer les plus riches...

LE DANGER EXTERIEUR

Dans une étude qui évoque la possibilité d'une violation de notre neutralité par l'Allemagne, le colonel Ducarme réclame pour le pays une armée de campagne de 100.000 hommes et 80.000 hommes pour les forteresses.

A l'approche des élections de 1900, plusieurs généraux de tendance libérale

publient un manifeste dans lequel ils déclarent que la situation faite à la Belgique par le traité de Francfort de 1871 fait redouter plus que jamais une violation de notre neutralité, motivée par le grand intérêt que pourraient avoir les Français et les Allemands à faire passer par la vallée de la Meuse une partie de leur colossale armée. Parmi ces généraux, il y a Brialmont, - le père des forts dont celui d'Andoy - qui affirme qu'avec une armée de campagne de 120.000 hommes, ce péril serait écarté, car cette force pourrait opérer aisément sur les deux rives de la Meuse et occuper, avec l'appui des têtes de pont de Liège, Huy, Namur, de fortes positions défensives. Or, d'après l'organisation actuelle, il ne serait pas possible de mettre en campagne plus de 35.000 à 40.000 hommes.

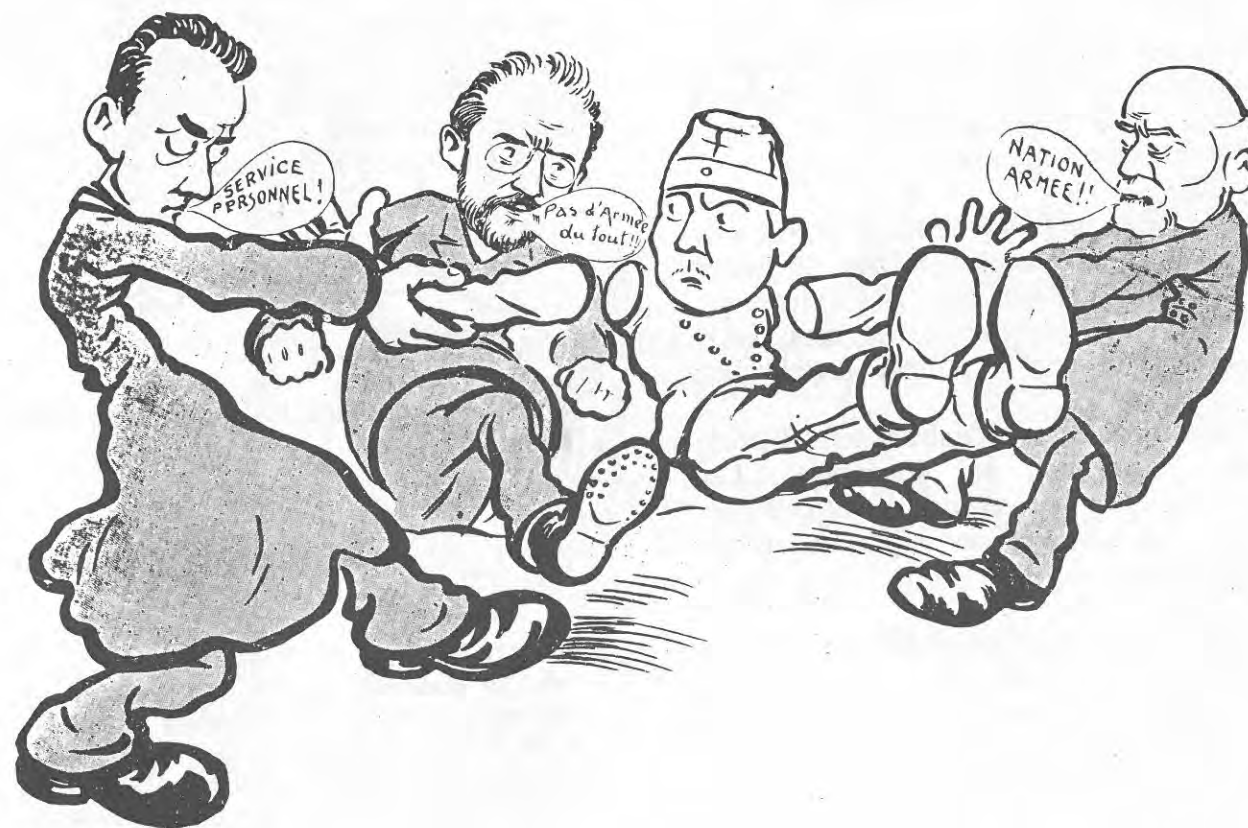
LE DEBAT POLITIQUE

Les questions de sécurité intérieure et extérieure ramènent donc régulièrement le

problème de l'augmentation du contingent militaire et de la suppression du tirage au sort du service pour lui préférer le service militaire personnel avec abolition du remplacement.

Le parti catholique qui est au pouvoir est divisé sur la question d'une augmentation de contingent. En Flandre, les catholiques refusent la contrainte au service militaire dont l'instruction se fait quasi exclusivement en français. Cela leur rappelle trop le mauvais souvenir de la conscription sous l'occupation française. En Wallonie, ils sont plus partagés. Il y a par exemple les partisans du maintien du remplacement pour permettre de sauver les vocations religieuses, ou tout simplement pour sauver les plus aisés des dangers contraires à leur éducation chrétienne.

Du côté socialiste, la question ne se pose pas; la doctrine du nouveau parti est antimilitariste, mais ils font rapidement de l'abolition du remplacement une question de



L'opposition et la question militaire : une caricature politique publiée en 1904 dans le journal satirique "Le Sifflet".

justice sociale. Enfin, pour les libéraux, les grandes grèves insurrectionnelles ont révélé le danger de laisser l'armée aux seules mains des couches populaires.

Suite aux élections de 1900, le Ministre de la Guerre obtient, avec le soutien du Roi, la création d'une commission mixte chargée d'examiner la situation militaire en tenant compte du rapport Ducarme.

Suite aux travaux de cette commission, le Gouvernement de Smet de Naeyer dépose un projet de loi qui est approuvé après de nombreuses discussions le 24 janvier 1902. Mais pour que cette loi passe, il a fallu ajourner la question du service personnel.

Pour le Roi qui a beaucoup insisté sur la nécessité du service personnel, c'est une déception.

Cette nouvelle loi fixe l'effectif de l'armée sur pied de paix à 42.800 hommes et celui de guerre à 180.000 hommes sur base volontaire complété par un contingent de 13.300 hommes par tirage au sort.

Le temps sous les drapeaux est réduit à 24 mois dans l'infanterie et 36 dans les autres armes, mais avec possibilité de congés d'interruption d'un trimestre au moins.

Cette loi est un échec: l'effectif de temps de paix n'est pas complet et celui de guerre n'atteindrait au mieux que 130.000 hommes. On est donc loin du compte réclamé par le colonel Ducarme pour protéger la Belgique!

Il fallait donc chercher une nouvelle solution pour augmenter le contingent. Les catholiques au pouvoir sont toujours divisés sur la question d'une augmentation du contingent.

Pourtant, sur l'intervention de Léopold II, le gouvernement se met d'accord sur un projet de réforme militaire à présenter au parlement. Ce projet est approuvé au début juillet 1909 et comporte l'application de la formule:

- un fils par famille,
- la suppression du tirage au sort,

- le maintien du remplacement en temps de paix,
- l'encouragement du volontariat

Le projet déposé au parlement fait l'objet de nombreuses discussions. Un amendement à l'article I du projet de loi est voté le 18 novembre 1909 par 100 voix contre 58 et 3 abstentions en ces termes: " Les hommes appelés doivent personnellement le service militaire".

On ne peut être plus clair...

Le projet final est admis le 1er décembre par 104 voix contre 49 et 5 abstentions. Le projet est ensuite discuté au pas de charge au Sénat, car on sait le Roi mourant, et il souhaite pouvoir signer la nouvelle loi avant sa mort.

Le 14 décembre, le projet est approuvé à 18 heures par 71 voix contre 22 et 9 abstentions et, comme le Roi en a exprimé le désir, on lui porte immédiatement le texte de la nouvelle loi pour signature.

Au moment où le document lui parvient, il est encore sous le coup d'une intervention chirurgicale subie aux intestins le matin même. Il a cependant encore la force de signer d'une main tremblante le précieux texte qui couronne sa carrière militaire.

Léopold

Trois jours plus tard, le 17 décembre 1909, Léopold II s'éteint.

José Bette

BIBLIOGRAPHIE

Pour les amateurs que le sujet intéresse, je recommande l'ouvrage de E. Wanty intitulé "Le Milieu Militaire Belge de 1851 à 1914" qui contient une importante bibliographie dont j'ai utilisé certaines sources. (Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 1957). Par ailleurs, des journaux de l'époque ont été consultés: "Le Bien public", "Le Journal de Namur", "Le Conscrit", "L'Ami de l'Ordre", "La Meuse", "Le Sifflet"...



En 1913, une nouvelle loi généralisant le service militaire est votée. Comme chaque fois, il y a le courant pacifiste...et les autres.

LA BELLE EPOQUE

Caricatures extraites du journal namurois "Le Sifflet"...



... du 10 juillet 1904 :
Tentative de repêchage, par les socialistes de Namur, d'un candidat libéral, Monsieur Furnémont, pour les élections à la Chambre de 1905.



... du 26 mars 1905 :
Ce que devient le fier parti de Monsieur Frère-Orban.
Dans les arrondissements de Namur et Dinant-Philippeville, les libéraux viennent de faire le cartel avec les socialistes pour les élections de 1906, en consentant à ce que le citoyen Furnémont, d'un côté, le citoyen Horlait, de l'autre, aient la première place sur la liste des candidats : les socialistes seront donc en tête, les libéraux suivront, comme des toutous.



Chaussée de Marche 90
5141 WIERDE
☎ (081) 40 11 24

CEGELEC

MONMART ALBERT

CHAUSSEE DE MARCHE, 943
5100 WIERDE
TEL FAX : 081/400 100

JardiSart

Architecte paysagiste - Plantes en container - Plantes vivaces - annuelles - Aquatiques - Fruitiers - Conifères - Engrais - Terreau - Phyto - Outillage - Machines - Création et entretien de jardins - Aménagement d'accès (pavage, etc...) - Pièces d'eau - Nourriture pour bétail. - Bureau d'étude

Ouvert 9h-18h

25 rte Nationale 4
5330 SART-BERNARD (A 5 min de Namur)
(081) 40 01 84 - FAX (081) 40 23 10

TOUS LES SERVICES BANCAIRES
REUNIS SOUS UN MEME TOIT.

EPARGNE
COMPTES
EMPRUNTS
ASSURANCES
CREDIT A L'INDUSTRIE



DANS NOTRE REGION C'EST AUSSI

Jean-Luc LAMBOTTE et Cie scs

| | |
|-------------------|----------------------|
| Rue de Nanvoie, 2 | Chée de Louvain, 367 |
| 5100 ANDOY-WIERDE | 5004 BOUGE |
| ☎ (081) 40 03 22 | ☎ (081) 21 10 05 |

A L'AGENCE OU A VOTRE DOMICILE :

PLACEMENTS - FINANCEMENTS - ASSURANCES - DEVISES ETRANGERES - OPERATIONS EN BOURSE - PRETS HYPOTHECAIRES - LIVRETS D'EPARGNE - PAIEMENTS DE TOUS COUPONS - A BOUGE : SALLE DE COFFRE - BANCONTACT

COLORAMA

TOUT POUR L'INTERIEUR
PAPIERS PEINTS * TENTURES * COULEURS
COUVRE-SOLS * ACCESSOIRES * DIVERS

CHAUSSEE DE MARCHE, 927
5100 WIERDE
TEL : 081/40 05 27

NAMUR
FLAWINE
COUVIN

Agnès et Antoine HESBOIS THYVIS

AGENTS AGREES

DE LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE
ET DE L'OCCH

TOUTES OPERATIONS BANCAIRES

SUR RENDEZ-VOUS
A VOTRE DOMICILE
A VOTRE MEILLEURE CONVENANCE

☎ : 081 / 40 07 41
Avenue des Cytises, 9
5100 ANDOY-WIERDE



MULTI-MINI-SERVICES

"TREFOIS Léon."

5100 JAMBES

Tél. 081 - 308520

LAMBOTTE José

TRAVAUX DE MACONNERIE

(gros oeuvre, maçonnerie décorative)

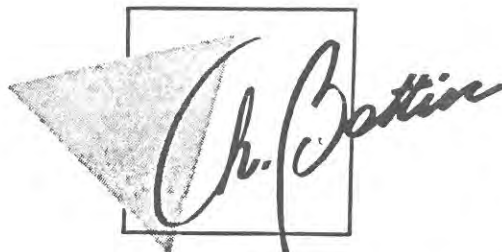
TRANSFORMATIONS

BETON, CHAPES, CARRELAGES, ETC.

RUE DU PERSEAU 51 - 5100 ANDOY

☎ : (081) 40 10 96

R.C. Namur : 57.968 T.V.A. : 690.240.914. Entreprise enregistrée



assureur-conseil
prêts - placements

Rue du Fort d'Andoy, 15
5100 WIERDE ☎ (081) 40 16 77

IP Lambotte Patrice
Entrepreneur de jardins
Diplômé de l'Ecole Horticole de Gembloux

Création et entretien - Plantations
Tailles, élagages, abattages
Scarification, etc ...

Chaussée de Louvain 1000
5022 Cognelée

Tél: 081/21 57 06
ou 081/40 03 22